

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER
DU 13 juin 2019**

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

NOMS PRENONS	PRÉSENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	P
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	Procuration à M. GEOFFROY
FLORY Anny	Procuration à M. GROS
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	A
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAPOINTE Julien	P
JEHEL Louis	Procuration à M. LAPOINTE
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CHICOT Pierre-Yves	Procuration à M. GEOFFROY
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ETANG Gerry	P

MAINGE Paul-Émile	Procuration à Mme SMITH-RAVIN
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	P
SILPA Fabrice	Procuration à M. CLAUDE
Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
MATHOURAPARSAD	P
RÉMI Céline	P
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	Procuration à M. LAPOINTE
JO Louis-Félix	P
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	P
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	Procuration à M. L'ETANG
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	P
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
LARGEN Pascal	P
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	P
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	Procuration à M. L'ETANG
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
MOULLET Didier	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
	Vacant
	Vacant
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
MAJOR Péguy	P
Collège Étudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	

LARROUY James	P
ZESIR Laury	P
RIPPON Carl	P
AGAPE Kéïza	P
DAVILLARS Enric	A
TROMPETTE Thierry	P
Collège Étudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	P
DURANTY Francesca	P
JACQUOT Elio	P
JOACHIM Rose	P
SAINT-FELIX Solène	Procuration à M. CLAUDE
TERRIEUX Declan	P
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	Procuration à BEHARY
MARTINEZ Dominique	Procuration à M. GROS
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	Procuration à Mme BEHARY
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	A
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
VAILLANT Jean (Directeur ED)	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique - Invitée de droit)	P
BERHET Dominique (Directeur ED)	A

L'ordre du jour :

1. **Procès-verbal Conseil académique plénier du 19 mars 2019**
2. **Affaires institutionnelles**
 - a) Proposition de nomination des directeurs d'école doctorale ;
 - b) Élection du/de la vice-président(e) chargé(e) des questions de vie étudiante au titre de l'établissement ;

- c) Élection des vice-présidents chargés des questions de vie étudiante sur les pôles universitaires ;
- d) Élection d'un membre remplaçant du collège 1 de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants ;
- e) Élection du collège usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

3. Ressources humaines

- a) Recrutement de MCF contractuels ;
- b) Campagne 2019 de recrutement EC : basculement FIDIS ou arrêt des procédures ;
- c) Charte de déontologie relative à la candidature des doyens et directeurs à des emplois d'enseignants-chercheurs.

4. Recherche

- a) Répartition du BQR 2019 ;
- b) Dotations de fonctionnement 2019 des fédérations de recherche ;
- c) Convention H2020 RISE-ConnectCaribbean.

5. Formation et vie universitaire

- a) Niveaux requis en Français pour les étudiants étrangers – pôle Martinique ;
- b) Règlement des examens ;
- c) Demande d'enseignement par visioconférence en Master Mathématiques et applications ;
- d) Calendrier des congés des étudiants ;
- e) Modification du référentiel établissement (Parcoursup).

6. Questions diverses.

(Début de la séance à... heures et... minutes)

	TOTAL
Présents	42
Procurations	13
Total	55

Quorum (32) :

ATTEINT

Le président donne la parole à Monsieur James LARROUY.

Monsieur James LARROUY :

Bonjour à tous. J'ai une question pour l'ajout d'un point dans le règlement intérieur par rapport au suivi des élus étudiants, par rapport aux présences dans les instances et pour le dire clairement, donc qu'ils soient considérés comme étant démissionnaires à partir d'un certain nombre d'absences en conseil.

Le Président :

Tu présenteras la question.

Monsieur James LARROUY :

Oui.

Le Président :

Allez-y, Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE :

Je n'ai une question diverse mais j'aurais bien voulu que vous nous autorisiez à faire un petit tour de table parce que c'est la première fois où on est tous en présentiel et on ne se connaît pas tous, surtout les nouveaux étudiants qui viennent de très loin.

Le Président :

On va le faire, c'est prévu. Oui, Madame SMITH-RAVIN

Madame SMITH-RAVIN :

Bonjour à tous, effectivement, je suis d'accord avec Soazig que je connais de longue date. Ce serait bien de faire un petit tour de table. Juste une question diverse, mais je sais que Monsieur SAINTON à côté de moi pourra donner plus d'explications. C'est à propos des étudiants du M2 d'histoire qui sont toujours en attente de la délibération de leur jury du premier semestre. J'ai été informée de cette situation et je trouve ça tout à fait inadmissible, surtout que certains veulent finir leur année et s'inscrire en doctorat. Donc, Monsieur SAINTON pourra apporter plus d'informations, mais je trouve ça inadmissible.

Le Président :

S'il n'y a plus de questions diverses, on va continuer, on a déjà cinq questions. On va commencer ce petit tour de table. On va commencer à droite par les étudiants. Monsieur AUDAR ?

Monsieur Alvin AUDAR : Bonjour, AUDAR Alvin, élu CFVU.

DURANTY Francesca : Bonjour, DURANTY Francesca, élue CFVU.

Madame Rose JOACHIM : Bonjour, Rose JOACHIM, Fac Eco, élue CFVU.

Monsieur Elio JACQUOT : Bonjour Elio JACQUOT, élu à la Faculté d'Économie et CFVU.

Madame Peguy MAJOR : Bonjour, Peguy MAJOR, élue CR.

Monsieur Declan TERRIEUX : Bonjour, Declan TERRIEUX, élu CFVU.

Madame Soazig LEMOINE : LEMOINE Soazig, élue CFVU Guadeloupe.

Monsieur Manuel CLERGUE : Manuel CLERGUE, élu CFVU Guadeloupe, Collège B.

Madame Ketty BILBA-BOURGUIGNON : Ketty BILBA, élue CFVU Guadeloupe et présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Monsieur Christophe ROOS : Christophe ROOS, élu CFVU Martinique, Collège A.

Monsieur Carl RIPPON : Carl RIPPON, élu Fac SJE Guadeloupe et élu CFVU Guadeloupe.

Madame Laury ZESIR : Bonjour à tous, ZESIR Laury, élue CFVU.

Madame Kéïza AGAPE : Bonjour AGAPE Kéïza, élue à la CFVU.

Monsieur James LARROUY : Bonjour, James LARROUY, élu à la CFVU.

Monsieur Philippe JOSEPH : Bonjour, Philippe JOSEPH, élu CR, Collège A.

Monsieur Michel GEOFFROY : Bonjour à tous, Michel GEOFFROY, élu CR, Collège A.

Monsieur Pascal LARGEN : Bonjour, Pascal LARGEN, élu CR, collège BIATSS.

Monsieur Bruno VARDE : Bonjour, Bruno VARDE, élu CFVU sur le Pôle Guadeloupe, Collège BIATS.

Monsieur Grégory LETIN : LETIN Grégory, élu Commission Recherche sur le Pôle Guadeloupe pour le Collège E.

Madame Céline RÉMI : Bonjour, Céline RÉMI, élue à la Commission Recherche du Pôle Guadeloupe, Collège C.

Madame Nathalie JACQUET : Bonjour, JACQUET Nathalie, élue à la Commission Recherche Pôle Guadeloupe, Collège D.

Monsieur Jean-Pierre SAINTON : Bonjour, Jean-Pierre SAINTON, élu CR Pôle Guadeloupe, Collège A.

Monsieur Sébastien MATHOURAPARSAD : Bonjour, Sébastien MATHOURAPARSAD, membre de la Commission Recherche, Pôle Guadeloupe, Collège C.

Monsieur Moïse COLLOT : Bonjour, COLLOT Moïse, élu Commission Recherche, Collège C, Guadeloupe.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE : Sophie ANTOINE-JONVILLE, élue Commission Recherche, Collège B.

Monsieur Olivier GROS : Bonjour, Olivier GROS, élu à la Commission Recherche sur le Pôle Guadeloupe, Collège A, et Vice-président de la Commission Recherche Pôle Guadeloupe.

Madame Sarra GASPARD : Sarra GASPARD, élue Commission Recherche, Collège A.

Madame Catherine AZEDE : AZEDE Catherine, élue Commission Recherche.

Madame Franciane BEHARY : Franciane BEHARY, élue CFVU Pôle Guadeloupe, Collège BIATSS.

Madame Marlène BOUDHAU : Bonjour à tous, Marlène BOUDHAU, élue CFVU, Collège B.

Madame Gladys BERTO GAL : Gladys BERTO GAL, Direction des Ressources Humaines.

Monsieur Jean-Charles DAVID : Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires institutionnelles.

Monsieur Thierry TROMPETTE : Bonjour, TROMPETTE Thierry, élu à la CFVU pour le Pôle Guadeloupe.

Monsieur Jean-Marc BERNADINE : Bonjour, Jean-Marc BERNADINE, élu Commission Recherche, Collège E.

Madame Chantal MEZEN : Chantal MEZEN, élue CFVU, Collège B.

Monsieur Julien LAPOINTE : Bonjour, Julien LAPOINTE, élu CFVU, Collège A.

Monsieur Louis-Félix JO : Bonjour Louis-Félix JO, élu CR, Collège B.

Madame Juliette SMITH RAVIN : Bonjour, Madame Juliette SMITH RAVIN, élue CR, Collège A.

Monsieur Gerry L'ETANG : Gerry L'ETANG, élu CR Martinique, Collège B.

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN : Bonjour, Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, élue CA, Collège B, Vice-présidente du Pôle universitaire de la Martinique.

Monsieur Justin DANIEL : Bonjour, Justin DANIEL, élu CR, Collège A, et Vice-président de la Commission de la Recherche, Pôle Martinique.

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE : Bonjour, Pascale JEAN-BAPTISTE, élue CFVU, Collège BIATSS.

Monsieur Didier MOULLET : Bonjour, Didier MOULLET, élu CFVU, Collège BIATSS.

Monsieur René DORVILLE : DORVILLE René, de la CFVU Martinique.

Le Président :

Merci beaucoup. Eustase JANKY, président de l'Université des Antilles (Eh oui, je me présente aussi !). Bien, nous allons commencer par le premier point à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal Conseil académique plénier du 19 mars 2019

Le Président :

Nous allons commencer par le procès-verbal du Conseil académique plénier du 19 mars 2019. Ceux qui l'ont lu, s'ils ont des remarques ou des questions ? Monsieur Justin DANIEL.

Monsieur Justin DANIEL :

Juste pour dire Monsieur le Président que j'ai beaucoup de remarques à faire car je ne retrouve pas les propos que j'ai tenus ! Mais, plutôt que de consacrer du temps à les passer en revue, je propose, comme j'ai l'habitude de le faire, d'envoyer une liste de corrections à Monsieur DAVID qui fera le nécessaire.

Le Président :

OK, merci beaucoup. Pas d'autres questions ?

Madame Céline RÉMI :

Excusez-moi, c'était pour faire remarquer qu'au niveau de mes interventions, il y a des coquilles et j'aurais souhaité savoir à qui donner des rectificatifs pour que ce soit modifié. Pages 38, 49, 50...

Le Président :

Si c'est une modification, on la fait en séance. S'il y a beaucoup de modifications, je pense qu'il faut les relever et les faire parvenir à Monsieur DAVID.

Madame Céline RÉMI :

Très bien, merci beaucoup.

Le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Vous pouvez les relever ? 7 ne prennent pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote

contre ? Merci beaucoup. Monsieur DAVID, les procès-verbaux arrivent en temps et en heure maintenant ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

On s’y essaie en tout cas. On a changé d’entreprise et le résultat devrait s’améliorer sur la qualité des retranscriptions notamment aussi.

Le Président :

J’en profite pour vous dire que les débats sont enregistrés et il faudrait que vous vous présentiez à chaque fois que vous prenez la parole, et que nous ne prenions pas la parole pour répondre à un collègue, mais je donne la parole et vous la prenez en vous présentant pour que la personne qui fait la transcription puisse le faire plus facilement. Les petits problèmes que nous rencontrons aussi dans l’enregistrement, c’est qu’on ne nous entend pas toujours très bien. On parle loin des micros, on parle souvent en même temps et cela embrouille un peu la personne qui écoute pour faire la transcription. Essayons donc d’être pragmatiques et clairs dans nos propos. Je passe au point suivant.

POINT 1 : Procès-verbal du CAC plénier du 19 mars 2019	<i>Nombre de votants</i>	55
	Ne prend pas part au vote	7
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	48

2. Affaires institutionnelles

a) Proposition de nomination des directeurs d’école doctorale

Le Président :

Nous avons la proposition de nomination des directeurs d’école doctorale. En principe, pour les écoles doctorales, il y a un avis du CAC et le président nomme. Mais, comme nous avons deux candidats pour l’école doctorale 588, on va faire une petite présentation. Il y aura dix minutes, pas une seconde de plus (je vais mettre ma montre), et si au bout de dix minutes, les collègues continuent à parler, je vais les arrêter. Concernant l’école doctorale n°589, il y a un candidat qui est en Guadeloupe et qu’on aura en visioconférence, qui fera sa présentation, et là aussi on va devoir se prononcer. Après les présentations, il n’y aura pas de questions et on va devoir donc voter.

Monsieur DAVID, pour les deux candidats pour l’école doctorale n°588, est-ce qu’on fait un tirage au sort ? J’aurais préféré que l’on fasse un tirage au sort. Oui, Madame SMITH RAVIN ?

Madame Juliette SMITH RAVIN :

Juste une précision. Vous dites une « nomination », donc on devra voter ?

Le Président :

C'est une nomination après avis du CAC.

Madame Juliette SMITH RAVIN :

Donc, c'est vous qui aurez le dernier mot ?

Le Président :

C'est le président qui a le dernier mot.

Madame Juliette SMITH RAVIN :

D'accord.

[Tirage au sort]

Monsieur Jean-Charles DAVID :

C'est donc Monsieur Philippe JOSEPH qui va commencer par présenter son projet.

Le Président :

Monsieur Philippe JOSEPH, tu as dix minutes.

Monsieur Philippe JOSEPH :

Merci Président. Chers Collègues, bonjour. Je ne prendrai pas dix minutes, vous verrez que concernant l'école doctorale, les choses sont bien cadrées par le ministère et c'est aux interfaces qu'on peut intervenir. Donc, je me présente quand même : Philippe JOSEPH, je suis professeur des universités, première classe, et je suis responsable du groupe Antilles de l'UMR ESPACE-DEV. C'est un laboratoire qui se situe quasiment sur les trois océans, avec environ 150-200 chercheurs selon leur statut. Ce laboratoire intègre quasiment tous les champs de recherche concernant les SHS, licence juridique et sociale, en passant par d'autres disciplines qui relèvent de l'autre école doctorale. C'est donc vraiment un laboratoire où on est fortement dans la pluridisciplinarité. Naturellement, lorsqu'on est dans ce type d'UMR, on acquiert des compétences importantes en termes d'animation de la recherche, de direction, de programme de recherche, et aussi d'encadrement des étudiants.

Il est clair que ce qui a déterminé ma candidature, c'est le fait que je considère que j'ai acquis une expérience importante au niveau de l'encadrement des doctorants et en même temps de l'animation de la recherche, l'accompagnement de la recherche etc. Deuxièmement, au niveau pédagogique, j'ai aussi l'expérience au niveau des masters puisque nous avons un master adossé à ce laboratoire.

Le deuxième élément, c'est que je me suis aperçu, en discutant avec les associations des doctorants, qu'il y avait quelques problèmes au niveau de l'encadrement. Souvent, les doctorants étaient perdus par rapport à leur cadre méthodologique, et prenaient beaucoup de temps pour construire leur trajectoire doctorale. Et donc, ces éléments ont été à la base du dépôt de ma candidature, car je considère qu'une école doctorale est une vitrine qu'il faut dynamiser, bien que les grands principes sont déjà définis par le ministère.

Donc, si l'école doctorale est une vitrine de l'efficience du couple pédagogie/recherche en termes de visibilité scientifique et de recherche, l'école doctorale 588 va s'inscrire dans une sorte de dynamique collégiale, naturellement en relation avec les unités de recherche, avec les directeurs de recherche,

mais aussi avec les doctorants. Un autre élément également précisé dans les textes du ministère, c'est que l'école doctorale a aussi une mission de collaboration avec les autres universités, et bien sûr le monde des entreprises. Le doctorat étant le plus haut diplôme de l'université, cela doit permettre aux étudiants de s'inscrire dans plusieurs trajectoires en termes d'insertion professionnelle. Je rappelle donc qu'on ne peut pas aller au-delà de ce qui est défini par le ministère, et donc il y a, en gros, trois axes qui apparaissent dans les textes. C'est bien sûr la formation à la recherche scientifique, la formation à l'éthique de recherche et l'intégrité scientifique, et l'insertion professionnelle.

Ce que je pense proposer, c'est une réorganisation de l'école doctorale 588 dans le cadre d'une perspective d'amélioration pour augmenter la visibilité, accroître la visibilité de l'université. Je rappelle que les doctorants bien formés qui s'intègrent dans le monde de la recherche professionnelle et dans le monde des entreprises, c'est le signe que l'université a une bonne dynamique en termes de recherche. Je ne dis pas qu'il faut tout revoir parce que des choses ont été faites, il ne faut pas se mentir, mais il faut améliorer, il faut une dynamique ou un dynamisme beaucoup plus affirmé. Mon action en tant que directeur de l'école doctorale 588 – milieu insulaire, tropical, dynamique de développement (ce sont les mots-clés), société, patrimoine et culture dans la Caraïbe et les Amériques – peut se décliner en six chantiers, qui peuvent aussi être augmentés et améliorés, qui sont connexes. C'est d'abord la formation doctorale dont, à mon avis, le cadre théorique et méthodologique doit être en relation avec les domaines disciplinaires. Je rappelle qu'à cette école doctorale, sont rattachées huit unités qui ont des disciplines connexes mais un peu différentes. Ça va des SHS en passant par le droit, l'économie et les sciences sociales – vous voyez donc que le champ est très élargi. La formation doctorale doit donc prendre cela en compte pour que les étudiants soient bien encadrés. Il faut que les enseignements soient en rapport avec les problématiques de recherche. Il faut que l'encadrement des doctorants soit en lien avec les dynamiques des unités de recherche, ce qui n'est pas toujours vérifié. Et troisièmement, il faut qu'il y ait une véritable émulation intellectuelle du doctorant par le biais d'échanges sur les thématiques de recherche, notamment concernant les méthodes, protocoles, traitements et interprétations des données le cas échéant, mais également à travers des séminaires qui pourraient être animés par des chercheurs ou professionnels de niveau international (c'est très important car les doctorants doivent être « versés » dans l'international). Les formes plausibles d'échanges entre doctorants doivent être définies de façon collégiale, naturellement (je le rappelle) avec les laboratoires, les maîtres de thèse, et bien sûr le conseil doctoral qui n'a jamais été constitué dans cette école doctorale. Les règles de recrutement des doctorants doivent aussi être un chantier qu'il faut analyser de façon collégiale. Et puis, il faut une adéquation entre les sujets choisis par l'étudiant avec les compétences d'enseignant-chercheur – c'est le rôle dévolu à l'école doctorale (et c'est aussi défini dans les textes du ministère). Et, naturellement, comme je disais tout à l'heure, il faut réellement une mise en fonctionnement du conseil de l'école doctorale qui est très peu visible. En gros pour terminer, on n'a rien inventé sauf à mon avis, ce que je ferai si je suis élu, c'est de dynamiser cette école doctorale dans la diversité des champs scientifiques, ce qui constitue une richesse pouvant rendre plus visible cette université. Autrement dit, c'est un travail de dynamique et de collégialité qui doit se mettre en place. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci Monsieur JOSEPH. On va passer la parole à Monsieur SAINTON pour sa présentation.

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Merci Monsieur le Président et bonjour à tous les membres du CAC. Je vais faire mon intervention en trois points : une présentation et les motivations de ma candidature, sur quoi elle peut reposer, puis en troisième point, développer les propositions précises et concrètes que je ferai si je suis nommé responsable à l'école doctorale.

Ma présentation, Jean-Pierre SAINTON, je suis professeur des universités en 22^{ème} section, histoire et civilisations, histoire des mondes modernes et contemporains, de la musique et des arts (le titre est un peu long, mais c'est le terme officiel). J'appartiens au laboratoire AIHP-Géode, équipe d'accueil 929, qui est l'une des équipes transpolaires de notre université.

Mes motivations se fondent sur les éléments suivants. Professeur depuis 2013, après une carrière essentiellement faite à l'Université des Antilles, je souhaite, en fin de carrière, mettre les acquis de mon expérience d'enseignant-chercheur au service de l'encadrement, de la préparation optimale des doctorants de notre établissement, et ce particulièrement dans le champ disciplinaire qui correspond à l'école doctorale 588. J'ai accompagné ma candidature d'un CV complet : l'expertise scientifique, la connaissance de l'institution universitaire, notamment du fait que j'ai déjà assumé des responsabilités, la plus importante ayant été celle d'ancien doyen du DPLSH pendant treize ans, en charge de la construction et de l'émergence du site du Camp Jacob.

Au-delà de ces motivations, quel est l'argumentaire de ma candidature ? D'abord, bien sûr la propre expérience de chercheur. Je suis spécialiste de l'histoire du politique et j'ai eu, dès ma nomination, à diriger des masters, actuellement une trentaine de masters 1 et 2 à mon actif, et, après l'HDR, je me suis concentré sur la direction des thèses. J'ai dirigé la soutenance d'une thèse et j'en dirige actuellement quatre, dont une sera soutenue en fin d'année et trois que je prendrai à la rentrée. Autre type d'expérience dont je peux arguer, c'est celle de participation aux jurys de thèse, c'est un élément important pour comprendre les évolutions. En particulier, j'ai participé à quinze jurys de thèse de doctorat, dont sept hors établissement et deux HDR. Enfin, à titre personnel, je dirige et coordonne dix enseignants-chercheurs associés post-doc dans le cadre d'un programme réseau que j'ai conçu et initié au sein du laboratoire AIHP-Géode. En deux mots, c'est un programme de long souffle, destiné à doter la recherche historique caribéenne (programme collaboratif) d'une base de données nominative numérique en histoire sociale antillaise du 18^{ème} au 20^{ème} siècle. C'est un programme de pointe d'exploitation des sources historiques combinant l'analyse classique des sources (méthodes des sciences humaines et sociales) et l'informatique à partir d'un logiciel mis au point dans les laboratoires du CNRS et du LARA (Université de Lyon) avec lesquels nous travaillons. Enfin, depuis 2016, je me suis investi au plus près dans l'école doctorale en participant à la formation des doctorants des ED 588 et 589, et je tiens sur les deux sites, Martinique et Guadeloupe, régulièrement reconduits à la satisfaction des étudiants, des séminaires d'épistémologie de la recherche et de méthodologie d'écriture de la thèse.

Alors, les atouts. Je pense pouvoir arguer d'une transdisciplinarité réelle. Mon terrain est celui de l'histoire, mais quand j'étais maître de conf, j'étais également qualifié en science politique et en anthropologie. Et, j'ai beaucoup fréquenté non seulement l'enseignement mais également la recherche, les sciences du langage, notamment langue et culture régionale créole. Je suis actuellement membre du jury du CAPES Créole et dans la cellule de mise en place de l'agrégation. Cette pluridisciplinarité que j'ai exercée dans mes recherches personnelles m'ont permis d'avoir une vision à la fois transdisciplinaire et en même temps au plus près de chaque discipline de lettres et sciences

sociales. L'atout que je peux arguer avec, c'est ma connaissance des deux pôles de l'université où est implanté l'ED 588. Je rappelle à ce niveau que l'implantation n'est pas territoriale mais il s'agit bien d'une implantation d'une spécification disciplinaire. J'ai enseigné à la fac d'LSH, au DPLSH, mais aussi en faculté SJE et à l'ESPE 971.

Qu'est-ce que cette connaissance du terrain m'octroie ? D'abord, à cerner quel est le profil actuel du doctorant de l'Université des Antilles, issu des DS 6 et 7 (puisqu'il s'agit des DS 6 et 7, Humanités et Sciences sociales) que regroupe l'ED 588. C'est un profil sensiblement différent de celui du doctorant de l'ED 589, statistiquement mais aussi de façon personnelle. Quand on rencontre les étudiants qui sont actuellement, notamment à travers les séminaires doctoraux que j'ai dirigés depuis trois ans, il s'agit en moyenne d'un public plus âgé, souvent en reprise d'études, déjà intégré dans la vie professionnelle et donc pas forcément en recherche de professionnalisation (mais en recherche de valorisation professionnelle), souvent moins en prise avec l'actualité scientifique – ceci est un point important –, donc ce ne sont pas des gens en laboratoire souvent pour la majorité, et donc moins en prise avec l'actualité scientifique et la vie universitaire des laboratoires. Enfin, la durée de la thèse est en moyenne plus longue, excédant allégrement les quatre ans, ce qui demande, à mon sens, une aide et un accompagnement du doctorant qui doit partir de ces réalités pour mieux dépasser certaines réalités négatives et en optimiser d'autres.

Sur cette base, je terminerai par les propositions concrètes. D'abord, nous savons que notre école doctorale, qui était d'abord une école doctorale unique, a cédé la place à deux écoles thématiques. C'est une question qui peut faire discussion, qui mérite effectivement réflexion. Dans une petite université comme la nôtre, mais pluridisciplinaire, faut-il opter pour deux écoles doctorales, faut-il garder une école doctorale, la question peut se poser. Il me semble que ce que nous avons fait jusqu'à présent, ce que mes prédécesseurs ont fait, peut être conservé, c'est-à-dire deux écoles doctorales thématiques – ce qui est d'ailleurs la tendance au niveau national, c'est-à-dire la thématisation des écoles doctorales –, en travaillant par contre en étroite synergie. Donc, si je suis nommé à cette fonction, je travaillerai en étroite synergie avec le collègue de l'école doctorale scientifique. L'orientation engagée a d'ailleurs été faite dans le cadre du texte ministériel de référence (Arrêté du 25 mai 2016). Donc, dans un premier temps, situer mon action dans sa continuité et dans son perfectionnement. Il faut en effet approfondir le rôle et la tâche des écoles doctorales. Le cadre a été fixé par l'arrêté du 27 mai 2016, mais il y a une intense réflexion au niveau des universités françaises et du ministère. Pour l'instant, cette réflexion ne se traduit pas par des textes, mais elle se traduit par des conseils et des recommandations. En particulier, il y a une coordination des écoles doctorales qui existe, qu'il serait souhaitable que nous rejoignons pour pouvoir associer nos réflexions à celles qui se font au niveau national.

Je terminerai sur cinq points concrets de programme. D'abord, instaurer plus de synergie entre les acteurs membres de l'ED 588 pour parfaire ce que j'appelle notre « identité scientifique ». Si nous ne parvenons pas à établir une identité scientifique en lien avec notre histoire, notre anthropologie, notre sociologie, notre géographie etc., nous sommes relativement perdus dans l'océan de la recherche qui bouge tout le temps. L'école doctorale ne doit pas se limiter par conséquent à seulement une structure administrative obligatoire à la thèse, elle doit être un espace de convergence, de partage, de dynamisation, d'élaboration d'une politique scientifique des thèses, dans l'esprit des recommandations de l'arrêté, mais également qui donne un véritable rôle de supervision et d'encadrement des études doctorales. Il conviendra donc de parfaire, de pousser davantage ce rôle de

l'école doctorale dans le cadrage des thèses, dans leur accompagnement. Cela suppose concrètement une optimisation...

Le Président :

Il te reste une minute...

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Bien, merci Président... Donc, une optimisation de la liaison du responsable de l'ED avec les directeurs de recherche, les responsables de laboratoire. Cela suppose (deuxième point) de renforcer les fondements épistémologiques des thésards, par l'organisation ponctuelle d'une ou de deux rencontres annuelles thématiques d'épistémologie. Il me semble intéressant que les thèmes soient transversaux. Par exemple, qu'est-ce que la démarche scientifique ? Qu'est-ce que l'objet et le sujet ? Ce sont des éléments qui doivent faire l'objet de conférences croisées. Renforcer l'information en direction des étudiants de M2 sur les modalités, les exigences et les aboutissements du cycle D. Renforcer la visibilité extérieure (bon, je passe les détails). Rechercher enfin l'élargissement de notre coopération extérieure et internationale, notamment en matière de cotutelle de thèse. Sur ce point, sur les humanités et les sciences sociales humaines, nous sommes en retard et nous avons perdu des contacts qu'il nous faut absolument rétablir, en particulier en priorité avec Haïti. J'ai terminé, Président. Merci.

Le Président :

Merci beaucoup. On a écouté les deux candidats. Maintenant, on va passer au vote. Monsieur DAVID, est-ce que vous pouvez procéder à la distribution des bulletins et des enveloppes ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Je demanderai juste à ceux qui ont plusieurs procurations de le signaler à notre passage pour que l'on puisse vous donner le nombre de bulletins qui correspondent. Merci.

[Distribution des bulletins/enveloppes]

Le Président :

Bien, on est prêt, Monsieur DAVID et Madame BERTOGAL ? On va commencer le vote. J'aurais préféré qu'on puisse faire circuler l'urne, ce qui permettrait d'aller un peu plus vite. Est-ce que vous pensez vraiment aller à l'isoloir ?

Quelqu'un dans la salle :

Ah bah oui !

Le Président :

À ce moment-là, on va appeler les noms et vous vous préparez pour qu'on aille assez vite. Allez-y.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Je vous propose pour le vote à l'isoloir de commencer par un côté et de progresser de cette façon.

Quelqu'un dans la salle :

Pour les procurations, on vote les deux ou trois procurations en même temps ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Oui.

[Le vote a lieu]

Le Président :

Monsieur DAVID, c'est terminé ? Monsieur L'ETANG, vous avez la procuration de Monsieur DESERT ? Il faut la signer. Est-ce que tout le monde a émargé ? Il faudrait compter le nombre d'enveloppes. On va passer au dépouillement. 55 enveloppes, 55 émargements. Monsieur DAVID, venez annoncer les résultats.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Nous avons 33 votes pour Monsieur JOSEPH et 22 votes pour Monsieur SAINTON.

POINT° 2 : ÉLECTION DU DIRECTEUR DE L'ED 588	Candidat 1 : M. JOSEPH	Candidat 2 : M. SAINTON
École doctorale 588 2 candidats :		
Philippe JOSEPH : 33 Jean-Pierre SAINTON : 22 Nombre de votants : 55	33	22
Avis : VOTE EN FAVEUR DE M. JOSEPH		

Le Président :

Merci beaucoup. Je vais procéder à la nomination de Monsieur SAINTON, pardon, Monsieur JOSEPH, excusez-moi ! Monsieur JOSEPH comme directeur de l'école doctorale n°588. Félicitations à Monsieur JOSEPH. (*Applaudissements*) Félicitations aussi à Monsieur SAINTON. C'est vrai que c'est une épreuve très difficile, il faut la passer, tu as eu des voix, tu n'as pas démerité et je pense que nous allons continuer à travailler ensemble. C'est ça l'objectif, quel que soit celui qui a été nommé directeur de l'école, l'essentiel est de travailler ensemble pour le bien des étudiants et de l'université. Merci beaucoup. (*Applaudissements*) Nous allons passer au point suivant, « élection du/de la vice-président(e) chargé(e) des questions de vie étudiante au titre de l'établissement ». Y a-t-il des candidats ? [*Une personne de la salle lui rappelle qu'il faut procéder l'audition du candidat de l'école doctorale 588*] Ah oui, c'est un oubli pardon. On va demander à Monsieur VAILLANT de présenter son projet. Dix minutes, pas plus, Monsieur VAILLANT, bonjour.

Monsieur Jean VAILLANT :

Bonjour Président, bonjour mesdames, messieurs, les membres du conseil.

Le Président :

Bonjour Jean. Nous allons passer à l'élection du directeur de l'école doctorale 589. Tu es tout seul en Guadeloupe et tu es tout seul à cette direction. On va faire comme pour l'école doctorale 588, on va te donner la parole pour dix minutes, pas une minute de plus. Et après, on va passer au vote. Si le CAC donne son accord, ce vote peut être fait à main levée, ou si une personne le demande, ce sera fait comme pour le cas précédent, dans l'isoloir. Voilà, est-ce que tu es prêt pour ta présentation ?

Monsieur Jean VAILANT :

Oui, je suis prêt. J'ai envoyé un diaporama qui pourrait être utile pour les membres du conseil, mais si ce n'est pas le cas, ce n'est pas grave, je peux faire ma présentation oralement.

Le Président :

Je pense qu'il faut la faire, sinon on perdra du temps, et comme la matinée est longue, tu as la parole.

Monsieur Jean VAILANT :

Très bien. Je vais donc tâcher de dire brièvement mes motivations, puis de présenter une proposition de programme d'action. Tout d'abord, j'ai eu l'honneur d'être directeur adjoint de l'école doctorale 260 de 2005 à 2015. Je rappelle que la formation doctorale au sein de notre établissement (UAG) se faisait auparavant au sein d'une unique école doctorale. Ensuite, il s'est avéré qu'il était préférable d'avoir deux écoles doctorales, une en sciences, technologies, santé et une autre en sciences humaines. Cette demande d'accréditation a été positive. En 2015, j'ai été nommé administrateur provisoire de l'ED 589 (sciences technologies santé), puis directeur de cette école.

Au cours de cette mandature, il y a quelques éléments que j'aimerais vous présenter. En fait, il y a eu un arrêté du 25 mai 2016 qui a abrogé l'arrêté d'août 2006, et qui a entraîné la nécessité de mettre en œuvre certains chantiers. Je ne vais pas m'étendre trop, mais je tiens à préciser quand même quelques-uns. Il y a la mise en place du CSI – le fameux comité de suivi individuel –, et puis il y a aussi le fait qu'il fallait rédiger les statuts de chacune des deux écoles doctorales pour être compatible avec cet arrêté. On l'a fait, s'en est suivi une confirmation des services juridiques, mais malheureusement le vote n'a pas encore pu se faire et donc on n'a pas pu installer le conseil d'école doctorale. Donc, comme je vais le dire tout à l'heure dans le programme d'action, il est important de voter les statuts au niveau du CA – des statuts de l'école doctorale – et d'installer le conseil de l'école doctorale. Voilà grosso modo ce que j'avais à dire. Je n'ai pas enclenché le chronomètre...

Ensuite, pour ce qui concerne les propositions de programme d'action pour l'école doctorale 589, je vais présenter quelques rubriques. La première concerne... vous n'avez pas le diaporama sous les yeux ? Non ?

Le Président :

Si, nous l'avons.

Monsieur Jean VAILANT :

D'accord, je vous propose alors de regarder la page 3 parce que, parler du programme d'action sans connaître le contexte, c'est un peu dommage. À la page 3, je présente l'école doctorale ED589. On est passé d'une école pluridisciplinaire ED260 avec neuf domaines scientifiques sur dix dans la nomenclature ministérielle, et on est passé de neuf à sept. C'est un léger mieux mais l'école reste

quand même pluridisciplinaire au sens large quand on compare à ce qui se fait comme école doctorale au niveau national. Nous avons neuf équipes d'accueil adossées à cette école doctorale et cinq UMR avec la nouvelle accréditation. Cela signifie que ces cinq UMR en question sont en cotutelle UA, parce que certains collègues sont dans des UMR, mais dont l'UA n'est pas cotutelle. Donc, il faut le préciser. Ici, on a une ventilation pour bien comprendre qu'on est très pluridisciplinaire mais qu'en grande majorité, ce sont les domaines biologie/santé qui priment dans notre école doctorale, avec 30 soutenances sur 46 durant les trois années d'existence de cette école doctorale (2016, 2017, 2018), et puis un pourcentage d'inscrits en 2018-2019 qui est de plus de 50 % dans ce domaine scientifique (on a 84 doctorants ; si l'on compare avec l'autre école doctorale, cela fait trois fois moins puisqu'on a 240 inscrits dans l'école doctorale ED588), avec une moyenne de soutenance de 15 par an et une durée moyenne de 46 mois.

On peut donc passer au programme d'action si vous voulez. La première est « Organisation et gouvernance ». Comme je l'ai dit, il faudrait que le conseil d'école doctorale soit installé rapidement, puisque le conseil assiste le directeur. Et, de travailler sans conseil, c'est un peu dur. Bon, ce n'est pas énorme comme travail mais disons qu'à certains moments il est nécessaire d'échanger avec les collègues (surtout quand on est de disciplines différentes) pour faire avancer les choses sur divers points relevant de l'école doctorale. Ce que je propose comme commissions, c'est qu'il y ait trois commissions : Formation, Suivi de thèse, Attribution de contrats. Ces commissions seraient mutualisées, sauf la commission Suivi de thèse où il y a des particularités pour l'inscription, la réinscription, les équivalences, les CSI etc.

Maintenant, la politique de communication. Actuellement, on a quand même trois sites, que peut-être certains ne savent pas, mais qui méritent vraiment d'être mis à jour et étoffés. On a un site hébergé par l'UA et on a un site en anglais et un site en français hébergés par Campus France. Voilà, des améliorations à faire à ce niveau-là. Et puis, pour ce qui concerne la communication, la communication externe est importante et il convient de pérenniser les deux manifestations qu'on a mises en place. C'est la participation au concours international « Ma thèse en 180 secondes ». Ce n'est pas concourir pour concourir, mais simplement pour que les médias et le grand public aient un œil sur ce qui se fait à l'UA, ce qui se fait de bien on va dire, puisqu'il s'agit de jeunes doctorants et de jeunes chercheurs qui contribuent significativement à la recherche scientifique. Ensuite, la deuxième manifestation, c'est la cérémonie, qui sera biennale si vous voulez bien au niveau de la présidence, de remise de diplômes de doctorat. Il y a tout un aspect positif à ce genre de choses.

Ensuite, la politique de recrutement des doctorants (page 5). On a des axes prioritaires : contrat de site, axes prioritaires au niveau de la région Guadeloupe... Donc, il convient de faire attention pour les primo-entrants qu'on soit bien dans un cadre lié à ces axes prioritaires. Et je crois que c'est vraiment au niveau du conseil d'école doctorale qu'on peut faire ce travail puisque c'est aussi un travail de politique de formation doctorale.

Et puis, il faut informer davantage les collègues sur les financements de thèse. Là, on a des choses à améliorer de façon conséquente. Je pense que c'est là où il y a le travail le plus significatif à faire.

Et puis, pour la politique scientifique et d'encadrement, je pense qu'il faut faire en sorte de réduire encore la durée de thèse, puisque si l'on regarde bien, il y a des durées qui sont strictement de 36 mois et pas plus dans certains organismes adossés à l'école doctorale où, en plus du CSI qui ne regarde pas spécialement l'aspect scientifique, il y a des comités de thèse. Cela fait avancer les choses de façon conséquente.

Et puis, je pense qu'il convient d'entamer le débat...

Le Président :

Jean, il te reste une demi-seconde...

Monsieur Jean VAILLANT :

Une demi-seconde ? Ah... J'ai démarré mon chrono trop tard, il me restait trois minutes d'après moi. Eh bien, on passe à la page 6 si vous voulez bien. Je pense que l'un des points importants, qui se voit lors des compositions des jurys de thèse, c'est qu'il faut vraiment que notre potentiel d'encadrement soit connu et mis à jour régulièrement. Parce qu'il y a des collègues qu'on a failli gaffer au niveau d'une composition de jury : un collègue qui était en détachement a laissé croire en fait qu'il était muté, enfin je donne une interprétation qui est peut-être fausse, mais tout ça pour sensibiliser au fait que quand on est personnel UA, on n'est pas extérieur à l'UA, c'est une évidence, et donc dans la composition des jurys, il faut faire très attention à cela, également pour les compositions de CSI (mais ça, on pourra revoir la chose à ce niveau-là). Voilà, c'est l'essentiel que j'avais à dire, il me semble. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci beaucoup Jean VAILLANT. On va passer au vote. Est-ce que quelqu'un demande un vote dans l'isoloir ? Si personne ne le demande, on va voter à main levée. Jean VAILLANT est seul, je pense qu'il n'y a pas trop de discussions et donc on va voter à main levée. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien, Jean VAILLANT a été élu à l'unanimité. Je te félicite. (*Applaudissements*)

POINT°2 : ÉLECTION DU DIRECTEUR DE L'ED 589	Candidat 1 : M. VAILLANT	Candidat 2:
École doctorale 589 1 candidats : Michel VAILLANT : 55 Nombre de votants : 55	55	0
Avis : VOTE EN FAVEUR DE M. VAILLANT		

Monsieur Jean VAILLANT :

Merci, Chers Collègues. Et à bientôt puisque je suis tenu, en tant que directeur de l'école doctorale, de faire un rapport d'activité et de vous le présenter chaque année. À bientôt, au revoir !

Le Président :

Je te remercie beaucoup pour le travail déjà effectué, et je souhaite vraiment que les deux directeurs d'école doctorale travaillent en symbiose pour que notre université puisse être visible à l'intérieur et à l'extérieur de nos murs. Un vrai travail a déjà été fait mais il faut continuer. Je rappelle que les écoles ne sont pas territoriales ; pour faciliter le travail, il y en a une en Guadeloupe et une ici, mais les écoles ne sont pas territoriales et c'est pour cela que je demande vraiment à ce que les directeurs travaillent ensemble. Voilà, merci beaucoup, et bonne chance aux deux directeurs pour la suite des événements.

b) Élection du/de la vice-président(e) chargé(e) des questions de vie étudiante au titre de l'établissement

Le Président :

Bien, nous allons passer au point suivant que j'avais déjà énoncé maladroitement... Il s'agit de l'élection du ou de la vice-présidente(e) chargé(e) des questions de vie étudiante au titre de l'établissement. Est-ce qu'il y a des candidats ? Il y a une candidate. Il n'y a pas de candidat ? OK, on va passer au vote... Il faut une présentation ? Dix minutes, pas plus.

Madame Kéïza AGAPE :

Bonjour à tous, bonjour Monsieur le Président. Pour certains, le visage ne m'est pas inconnu, et pour d'autres je vous découvre aujourd'hui. Je suis Mademoiselle AGAPE Kéïza. J'ai été élue au conseil d'administration. J'ai aussi siégé au conseil de l'UFR SJE (Sciences Juridiques Économiques) en Guadeloupe. J'ai plusieurs engagements associatifs dans la vie de l'université, et je peux dire que je suis relativement proche des associations, du moins celles qui sont sur le pôle Guadeloupe.

Je suis consciente que je me présente pour être vice-présidente aussi de l'établissement et c'est pour ça qu'avec mes collègues de Martinique, j'aimerais vraiment qu'il y ait un rapprochement. À vrai dire, j'aimerais qu'entre nous, on puisse parler d'une université et pas de deux pôles, parce que nous sommes les étudiants d'une seule université. J'aimerais aussi offrir si possible, avec toute l'aide dont on peut avoir besoin, de la visibilité à l'université. Ce serait notamment par la valorisation de l'action étudiante, et si possible des collaborations nationales ou avec la Caraïbe, puisque nous sommes français mais nous sommes aussi dans un bassin caribéen et nous avons beaucoup d'opportunités qui pourraient, à mon sens, être exploitées, du moins pour les étudiants.

J'aimerais aussi aborder certains points qui seraient peut-être un peu plus délicats, en ce concerne les étudiants qui sont sur le pôle Guadeloupe, mais qui sont martiniquais ou guyanais. Je n'aimerais pas qu'ils se sentent délaissés ou oubliés. J'aimerais que les étudiants martiniquais ou guyanais qui sont par exemple scolarisés dans l'UFR médecine ou l'UFR STAPS, puissent si possible avoir des aides quand il s'agit de trouver un stage, puisque bien souvent ils rencontrent des difficultés pour ce qui est des places. Je pense que ce serait une ouverture de pouvoir avoir des accords, ne serait-ce par exemple avec l'hôpital en Martinique ou en Guyane. C'est une idée, mais les idées sont à la naissance des grands projets ! Pour l'instant, c'est donc une idée, mais j'aimerais qu'elle soit développée avec la collaboration de Monsieur le Président.

J'aimerais aussi si possible avoir, avec l'aide du CROUS, une personne ou un service qui serait chargé d'aider les étudiants dans leurs démarches administratives. Cela peut être vraiment embêtant pour des étudiants d'avoir des soucis administratifs, surtout que pour beaucoup d'entre nous on a nos premiers jobs, nos premières déclarations ; on a quelques soucis qui ne sont pas toujours compris, et on ne sait pas à qui parler et vers qui se diriger. J'aimerais qu'il y ait une personne-ressource, peut-être avec l'aide du CROUS ou un service social, qui puisse aider ces étudiants au cas par cas. Je suis aussi consciente qu'un certain nombre de projets ont déjà été entamés et j'aimerais d'ailleurs m'inscrire dans la continuité de ces projets. J'ai nommé par exemple le BVE qui existe déjà en

Martinique et j'aimerais que son fonctionnement soit optimal en Martinique et qu'il puisse être mis en place en Guadeloupe. J'aimerais aussi qu'une formation ait lieu, mais une formation vraiment efficace qui puisse être inscrite dans une sorte d'éducation. J'aimerais que les élus étudiants, qu'ils soient au conseil d'administration, à la CFVU, en conseil d'UFR, sachant concrètement ce dont ils parlent quand ils sont dans les différentes instances. J'aimerais qu'ils comprennent ce qui se passe autour d'eux, et j'aimerais que lors de la formation, qui j'espère aura lieu d'ici la rentrée, je pense, qu'il y ait des modules, un accompagnement, des cas pratiques, qu'il y ait vraiment des personnes qui puissent leur « enseigner » (entre guillemets) toutes ces choses. Voilà, je vous redis mon nom : Madame AGAPE Kéïza, et j'espère en tout cas que vous voterez, non pas par dépit hein, mais par choix !
(Applaudissements)

Le Président :

Merci beaucoup. Monsieur DAVID, comment se passent les modalités de vote ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Le règlement intérieur prévoit un vote à bulletin secret, et quatre tours de scrutin si le candidat n'obtient pas la majorité absolue des membres en exercice. Mais il n'y a qu'un seul candidat. Donc, puisque nous faisons un vote à l'isoloir, je propose de changer un peu le fonctionnement par rapport au premier vote que nous avons effectué. Vous irez chercher le bulletin sur la table à proximité de l'isoloir, ce sera plus rapide pour tout le monde.

[Le vote a lieu]

Le Président :

Bien, tout le monde a voté ? Monsieur DAVID, vous avez compté les enveloppes ? Il manque une enveloppe ? Qui n'a pas voté ? Madame AGAPE n'a pas voté, c'est normal s'il y a 54 enveloppes. Elle peut voter ? Elle ne veut pas prendre part au vote. Donc, c'est normal qu'il y ait 54 enveloppes. Elle peut ne pas voter, c'est son droit, donc on la laisse tranquille. On compte les bulletins. [Dépouillement du vote] Monsieur DAVID, vous pouvez donner les résultats ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Les résultats du vote sont 48 votes pour la candidature de Madame Kéïza AGAPE, 3 votes blancs, 3 votes nuls.

POINT° 2 : VP ÉTUDIANT ÉTABLISSEMENT	Candidat 1 : Mme AGAPE	Candidat 2:
1 candidat : Kéïza AGAPE : 54 Nombre de votants : 54 Votes blancs : 3 Votes nuls : 3	48	0
Avis : VOTE EN FAVEUR DE Mme AGAPE		

Le Président :

Merci beaucoup. Madame AGAPE est élue vice-présidence chargée des questions de vie étudiante au titre de l'établissement. (*Applaudissements*) Félicitations. Je voudrais dire deux mots. Je voudrais dire simplement qu'elle a prononcé dans sa présentation deux mots qui m'ont fait très plaisir : le rapprochement des étudiants des deux pôles et c'est fondamental, et la formation des étudiants pour faire participer à la vie de l'université et c'est fondamental. Donc, merci pour l'implication des étudiants pour le fonctionnement de l'université. Merci à vous et bonne chance. (*Applaudissements*) Bien, Monsieur DAVID ? Vous revenez juste avant de repartir. Madame BERTOGAL aussi.

c) Élection des vice-présidents chargés des questions de vie étudiante sur les pôles universitaires

Le Président :

Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents des pôles. Deux vice-présidents ont été désignés par les CR et CFVU. Pour la Guadeloupe, je crois que c'est Monsieur LARROUY, et pour la Martinique Jean-Philippe CLAUDE. Vous avez dix minutes, pas plus, montre en main. Qui prend la parole en premier ? Je vois que Monsieur LARROUY est déjà prêt. Dix minutes, Monsieur LARROUY.

Monsieur James LARROUY :

Bonjour à tous. Je m'appelle James LARROUY et j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature à la vice-présidence polaire pour le pôle Guadeloupe. Je vais faire ma présentation en deux parties. D'abord, je vais m'introduire, puis je vais présenter mon programme.

Je vais commencer par vous parler de mon parcours et de ce que j'ai fait en tant qu'étudiant engagé à l'université. Je suis parti d'un bac ES en 2015, puis je suis arrivé en licence de maths à l'université et là je poursuis en master de mathématiques. J'ai été major pour la licence, j'oscille toujours entre la première et la deuxième place, et je suis encore pour le M1, donc sur l'année, je suis premier. Maintenant, en terme d'engagement étudiant, je suis élu au conseil d'administration de l'université depuis 2016, enfin j'étais élu plutôt, et donc, aussi au conseil de pôle, de façon logique. Puis, j'ai participé à toutes les commissions où il y avait des étudiants, donc la commission CVEC, la commission FSDIE et les diverses commissions du CROUS. Ensuite, j'ai participé aussi, j'y suis depuis peu, membre du conseil des études de la faculté puisque je suis aussi élu au conseil d'UFR de Sciences (la faculté où je suis), et je suis tuteur de maths depuis la L2. À côté, je suis aussi tuteur de maths pour les prépas économiques et maths-physique.

Maintenant, je vais vous parler de mon programme qui commence de maintenant à janvier 2022. Déjà, je parle de l'existant, puisque j'étais assez proche des deux anciens VP et du VP d'établissement, en améliorant le système existant. Le problème qui se pose aujourd'hui est que les étudiants ont très peu de temps pour constituer leur dossier FSDIE, mais c'est quelque chose qui se règle assez facilement. Ce que je proposerais de faire, c'est de permettre à tous les étudiants de pouvoir déposer à n'importe quel moment dans l'année, leur dossier FSDIE, et que lors des commissions, on puisse travailler avec les dossiers qui sont déjà déposés. Aujourd'hui par exemple, le délai est d'une à deux semaines. Et puis, restructurer la façon dont on distribue les aides, puisque beaucoup d'étudiants confondent l'aide sociale avec une aide pour pouvoir acheter du matériel informatique. Dans d'autres universités (à l'UPMC par exemple), dans le FSDIE, une part sociale est réservée au passage au numérique et qui

attribue à hauteur de 80-150 euros suivant le cas étudié. Je pense que ce serait utile de faire la même chose à l'université des Antilles.

Ensuite, on va parler de système de communication. Le plus gros problème à l'université est que les étudiants ne savent pas ce qui s'y passe. Sur le pôle Guadeloupe, il y a eu beaucoup de manifestations étudiantes, et là encore, si vous sondez un étudiant qui n'est pas dans la fac où il y a eu la manifestation, il va vous dire qu'il n'était pas au courant. Donc, ce que je propose de faire, c'est, avec une association étudiante qui s'appelle ??? (02'05'43) de proposer à l'université une application qui va regrouper tout un tas d'informations, qui pourrait être hébergée par la DSIN et donc ça représenterait un coût zéro euro pour l'établissement puisque ce serait une application qui serait faite par les étudiants et pour les étudiants. L'association ne dépenserait rien non plus puisque c'est hébergé à l'université.

Ensuite, je vais parler de valorisation de l'engagement étudiant. Il faut savoir qu'aujourd'hui à l'université, il y a des étudiants qui sont engagés au SUAPS, qui sont dans les associations, qui ont des responsabilités. Cela veut dire qu'on a du temps à passer en plus de nos études, on doit aussi l'utiliser pour pouvoir gérer une association, monter des projets etc. Quand on fait ça, c'est bien pour le rendu, on est heureux du résultat fini, mais après il y a une forte répercussion sur les études, et pour que l'étudiant ne bénéficie pas d'aide pour pouvoir valider un semestre à hauteur de 0,5 point parfois. Donc, l'idée serait d'accompagner les étudiants, pas uniquement en leur donnant des points, mais aussi en leur apprenant à gérer leur temps et leurs responsabilités.

Maintenant, accompagner les associations étudiantes différemment. Aujourd'hui, une association étudiante peut se former toute seule. Elle doit aller vers les autres associations qui existent déjà pour savoir comment ça se passe, et des fois il y a des petits couacs parce qu'on n'a pas été assuré de la même façon, on ne sait pas gérer un compte etc. Ce que je propose, c'est tout simplement de pouvoir créer un process (comme une FAQ) qui permettrait de poser les questions qu'ils veulent et avoir des réponses assez rapidement.

Enfin, promouvoir les talents étudiants. L'ancien VP, son plus gros projet était « Le Grand Finish », une manifestation à la fin de l'année où les étudiants qui ont été dans les ateliers de la mission Vie des campus se produisent. Vous avez donc des gens qui chantent, qui dansent, qui font du théâtre etc., qui lors de cette soirée, se produisent et montrent ce qu'ils ont fait durant l'année. Je pense que c'est un projet qu'il faut continuer. Il faut encourager les étudiants qui ne sont pas au courant qu'il y a des ateliers où ils peuvent apprendre le piano, le chant, l'art théâtral, il faut donc promouvoir tout ça.

Enfin, favoriser les actions faites par les étudiants, je parle de manifestations ponctuelles. En ce qui me concerne, l'année prochaine je vais essayer de mettre en place des Olympiades mathématiques qui vont mêler les étudiants de terminale aux premières années, et les deuxièmes et troisièmes années. Avec les étudiants en informatique, on a déjà en projet aussi, pour qu'il y ait aussi d'autres types de manifestation de la sorte, par analogie, et j'aimerais que ce soit étendu à toutes les facs. Il y a le Printemps des Poètes qui existe déjà au niveau national sur le campus du Camp Jacob, il serait intéressant que les étudiants puissent faire quelque chose de similaire avec une autre nomination (pour ne pas reprendre celle qui existe déjà) et pourraient se produire. Il y a la Radio Campus qui a été créée il n'y a pas longtemps, qui fonctionne très bien et qui permet à beaucoup d'étudiants de s'exprimer, de donner leur ressenti et de montrer de quoi ils sont capables, puisque c'est l'objectif : quand on est dans une association, on veut montrer qu'on est compétent, qu'on peut acquérir des compétences, et donc pour ce faire, on essaie à la fin d'être visible.

Voilà, j'ai fini avec mon programme. J'espère que ça vous tente. Et je vous remercie de m'avoir écouté.
(Applaudissements)

Le Président :

Merci beaucoup. On va passer au vote. Monsieur DAVID ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

C'est à nouveau un vote à bulletin secret, avec plusieurs tours si la majorité n'est pas atteinte au premier tour. On procède de la même manière : vous venez chercher vos bulletins sur la table et vous pouvez voter.

[Le vote a lieu]

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Nous avons 7 votes blancs et 47 votes pour Monsieur James LARROUY.

POINT° 2 : VP ÉTUDIANT PÔLE GUADELOUPE	Candidat 1 : M. LARROUY	Candidat 2:
1 candidat : James LARROUY : 47 Nombre de votants : 54 Votes blancs : 7 Votes nuls : 0	47	0
Avis : VOTE EN FAVEUR DE M. LARROUY		

Le Président :

Merci beaucoup. Félicitations à Monsieur James LARROUY, élu vice-président étudiant du pôle Guadeloupe. (Applaudissements) Merci beaucoup et félicitations pour ce beau projet que tu nous as présenté.

Nous allons passer tout de suite à l'élection du vice-président du pôle Martinique. Jean-Philippe CLAUDE, tu as une présentation ?

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE :

Bonjour à tous. Je me présente, CLAUDE Jean-Philippe. C'est la deuxième fois que j'ai l'occasion de me présenter au conseil académique de la vice-présidence étudiante. J'ai eu l'occasion de me présenter au conseil académique il y a un an. J'ai été élu au conseil académique en septembre 2018 que j'ai eu l'occasion d'exercer pendant un an. Je suis doctorant à l'Université des Antilles. Je suis à l'UMR ESPACE-DEV où je travaille sur les rapports entre homme et société dans le domaine de la biogéographie, de l'écologie et de la botanique appliquée. Je suis aussi ancien président de l'association des doctorants et des jeunes chercheurs de Martinique, dont je suis simplement membre aujourd'hui mais j'ai exercé la fonction pendant deux ans et demi. Je pense que tout à chacun a sûrement déjà entendu parler de moi, en tout cas quelques actions au niveau des doctorants. J'aimerais dire que je suis vraiment très engagé au sein de l'Université des Antilles. J'ai eu l'occasion de participer à la formation des élus

étudiants mise en place par le président de l'université. J'ai pu à cette occasion rencontrer des élus étudiants de mon propre pôle mais aussi du pôle Guadeloupe, notamment James, et dès lors, on a commencé à avoir une étroite collaboration.

(Vous m'entendez mieux là ?) J'essaie donc de remplir mes différentes missions que sont d'essayer de coordonner l'action des élus étudiants. Il n'y a pas seulement les élus étudiants des composantes mais aussi au CROUS. Il s'agit déjà de lutter contre l'absentéisme, responsabiliser mes camarades étudiants mais aussi les motiver à participer aux différents conseils. C'est une mission que je me suis donnée. Je pense qu'elle est pratiquement réussie aujourd'hui puisqu'on a davantage d'étudiants qui participent au conseil et qui font entendre leur voix. C'est la première chose.

Deuxièmement, c'est de lire les documents qui sont transférés et transmis avant les conseils et aussi de faire des propositions, parce qu'on ne fait pas seulement que remonter l'avis des étudiants mais aussi remonter des propositions.

Au niveau des associations étudiantes, puisque j'ai été président d'association, il y a tout un accompagnement qui est fait, essayer de redynamiser la vie du campus soit en accompagnant les associations de manière isolée, soit de faire des événements en commun. C'est ce qui a été fait cette année puisqu'on a mis en place sur le campus du pôle Martinique le Village des associations. Maintenant, il faudrait aller beaucoup plus loin, puisqu'un an de mandature, c'est très peu. Il était prévu avec nos camarades de Guadeloupe d'arriver à une sorte de planning des événements associatifs sur les deux pôles et de mettre en place des événements. Avec l'association des doctorants, j'ai essayé de le faire en tant que président d'association. L'une des missions que je peux mettre à ma charge pour nouer des liens entre les deux pôles, c'est le séminaire « leadership » qui a été mis en place en septembre 2018 où on a pu faire intervenir des étudiants des masters des deux pôles et des étudiants doctorants des deux pôles, et ça s'est super bien passé puisqu'aujourd'hui il y a encore énormément de liens qui se sont créés entre les étudiants des deux pôles. On a donc l'habitude de travailler ensemble, et je voulais juste rappeler aujourd'hui à nos nouveaux camarades, si je suis élu, que vous pouvez compter sur moi pour dynamiser les deux pôles et travailler ensemble.

Ensuite, parmi les projets qu'on a déjà mis en place, il y a la valorisation de l'engagement étudiant. C'est un travail que l'on a fait sur chaque pôle et ensuite en concertation avec les deux pôles puisque j'ai eu l'occasion d'échanger avec James qui était présent à ces réunions. Donc, l'engagement étudiant qui a été validé au conseil académique de septembre 2018 est un projet étudiant et de pôle. C'est la meilleure façon de prouver que les liens sont déjà présents au niveau des étudiants et qu'on travaille ensemble.

Maintenant, je ne travaille pas seul. Je m'appuie sur un groupe d'élus étudiants qui ont gagné la totalité des sièges sur le pôle Martinique, qui s'appelle « Ensemble pour l'intérêt des étudiants ». Cela me permet d'avoir toutes mes casquettes et de pouvoir vraiment assumer mes fonctions. Je suis donc accompagné de l'ensemble d'étudiants qui sont élus dans toutes les composantes et qui représentent vraiment, on va dire, les différentes composantes et instances de l'université. On travaille toujours ensemble et lorsqu'on s'exprime, c'est au nom des étudiants. Ce groupe se veut indépendant, travailler pour la collaboration, pour améliorer les conditions de vie de nos étudiants, pour améliorer aussi les conditions de formation.

Qu'est-ce que j'aimerais dire aussi, il y a aussi un travail qui est fait au niveau des étudiants étrangers, le Campus France. Nous avons énormément d'étudiants qui arrivent sur le campus et qui sont pratiquement démunis. Donc, l'une de mes missions est que j'arrive à mettre en place, avec mes

camarades élus étudiants, de les accompagner, de trouver les solutions, en tout cas dans l'urgence, pour pouvoir les prendre en charge. Je m'appuie également, en plus du groupe d'élus étudiants, des différents services de l'université, le BVE, l'assistante sociale, le CROUS etc. C'est vraiment un travail qui est fait entre élus étudiants et les instances du pôle. D'ailleurs, je serai vraiment très ravi et très favorable à ce qu'on puisse mettre en place aussi un BVE au niveau du pôle de Guadeloupe parce que je sais qu'Emmanuel BIABIANI devait faire absolument tout en tant que VP étudiant.

Je tiens donc à rappeler à mes camarades à nouveau que vous pouvez compter sur l'appui des élus du pôle. Voter pour moi, c'est voter pour les actions qui sont déjà menées en ce moment et de pouvoir les continuer et les renforcer. Voilà, je vous remercie. (*Applaudissements*)

Le Président :

Merci beaucoup. On va passer au vote tout de suite. Je rappelle avant de commencer le vote que James LARROUY n'avait pas pris part au vote et je ne sais pas si Jean-Philippe CLAUDE veut prendre part au vote ?

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE :

Oui.

Le Président :

D'accord. C'est parce que les deux autres n'ont pas pris part au vote, c'est pour le compte des enveloppes.

[Le vote a lieu]

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Nous avons 47 votes pour en faveur de Jean-Philippe CLAUDE, 5 bulletins blancs et 3 bulletins nuls.

POINT° 2 : VP ÉTUDIANT PÔLE MARTINIQUE	Candidat 1 : M. CLAUDE	Candidat 2 :
1 candidat : Jean-Philippe CLAUDE : 47 Nombre de votants : 55 Votes blancs : 5 Votes nuls : 3	47	0
Avis : VOTE EN FAVEUR DE M. CLAUDE		

Le Président :

Félicitations. (*Applaudissements*) Jean-Philippe CLAUDE est élu vice-président du pôle universitaire de la Martinique.

d) Élection d'un membre remplaçant du collège 1 de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

Le Président :

Bien, on est encore très loin de la fin. J'espère que ça ira un peu plus vite, élection d'un membre remplaçant du collège 1 de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants. Je rappelle que seuls les professeurs votent. Nous avons reçu deux candidatures : le professeur ROUVILLAIN en Martinique, professeur de médecine, orthopédiste, qui n'est pas là, qui fait partie de la CFVU (je crois), non du CA Martinique ; et puis le professeur ROOS, ici présent, professeur sur le pôle Martinique, membre de la CFVU. Monsieur ROUVILLAIN n'étant pas là, est-ce que vous voulez dire deux mots, Monsieur ROOS, juste pour vous présenter (pas un programme, mais pour vous présenter) ?

Monsieur Christophe ROOS :

Merci Monsieur le Président. De toute façon, c'est difficile de faire un PowerPoint et de discuter pendant dix minutes sur la commission disciplinaire. Juste pour me présenter rapidement, Christophe ROOS, je suis professeur des universités. Je candidate via la CFVU Martinique. J'avais juste écrit deux ou trois petits mots. Je m'inscris dans la poursuite de mon engagement et de mon implication pour l'établissement, qui se décrit en trois étapes : la partie enseignement, la partie recherche et la partie administrative ou tâches collectives. Je fais donc partie du CAC, mes collègues de la CFVU me connaissent, pas encore pour les étudiants puisqu'ils viennent d'être nouvellement élus ou réélus. Quand je m'investis, je m'investis jusqu'au bout et je ne crois pas avoir manqué une seule séance du CAC, peut-être une.

La commission disciplinaire, j'avoue que c'est une facette de l'établissement que je ne connais pas et c'est justement de découvrir un peu cette nouvelle facette du côté administratif de l'établissement qui motive ma candidature. Voilà, c'est tout, je ne vais rien dire de plus.

Le Président :

Merci beaucoup. Monsieur DAVID, on va passer au vote. Seuls les professeurs votent.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

À nouveau à bulletin secret. Je vous propose de faire comme tout à l'heure.

[Le vote a lieu]

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Sur 12 votants, nous avons 7 votes en faveur de Monsieur ROOS, 2 votes en faveur de Monsieur ROUVILLAIN, 2 blancs et 1 nul.

POINT° 2 : MEMBRE COLLÈGE 1 SECTION DISCIPLINAIRE	Candidat 1 : M. ROOS	Candidat 2 : M. ROUVILLAIN
	7	2

2 candidats Nombre de votants : 12 Votes blancs : 2 Votes nuls : 1		
Avis : VOTE EN FAVEUR DE M. ROOS		

Le Président :

Monsieur ROOS est élu, félicitations. (*Applaudissements*)

e) Élection du collège usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le Président :

Point suivant, qui devrait aller aussi vite, élection du collège des usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Ce sont uniquement les étudiants qui votent. Il y a six titulaires et six suppléants. Dans les titulaires : AUDAR Alvin, MAJOR Péguy, JOACHIM Rose, CANCEL Marvin, CONSTANTIN Axel et DUVILA Emeric. Dans les suppléants : SAINT FELIX Solène, JACQUOT Elio, Jean PHILIPPE, AGAPE Kéïza, RIPPON Carl et ??? Cassandra.

[Le vote a lieu]

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Sur 13 votants, nous avons 13 votes pour la liste du collège usagers.

POINT° 2 : COLLÈGE USAGERS SECTION DISCIPLINAIRE	Candidat 1 :	Candidat 2 :
1 liste Nombre de votants : 13 Votes blancs : 0 Votes nuls : 0	13	0
Avis : ÉLECTION DU COLLÈGE USAGERS		

Le Président :

Félicitations à la liste usagers. Les élections sont terminées. J'espère que le reste ira vite. On va passer tout de suite aux ressources humaines et j'espère que l'on va finir avant 13 heures. À 13 heures, on s'arrêtera 5 minutes pour prendre un sandwich. Monsieur DANIEL va partir, peut-être qu'on verra la convention avant son départ. La parole à Madame BERTO GAL.

3. Ressources humaines

a) Recrutement de MCF contractuels

Madame Gladys BERTO GAL :

Il s'agit de l'ouverture de deux postes de maître de conférences contractuel. Les deux postes sont sur les supports PR0164 et PR0248 (vous avez les tableaux dans les dossiers).

Le Président :

Il y avait un avis favorable de la composante ainsi que le pôle, c'est ça ?

Madame Gladys BERTO GAL :

Oui, avis favorable de la composante et avis favorable du pôle.

Le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE :

C'est marqué « Demande renouvellement du contractuel en cours » et « Ouverture du poste pour un nouveau recrutement ». On vote pour le renouvellement ou l'ouverture du poste ?

Madame Gladys BERTO GAL :

Au choix, l'un ou l'autre. La composante décidera si c'est le renouvellement du contractuel ou l'ouverture du poste.

Madame Soazig LEMOINE :

On nous dit que c'est un recrutement d'un contractuel, c'est un poste de MCF contractuel qu'on ouvre, c'est ça ?

Madame Gladys BERTO GAL :

Oui.

Madame Soazig LEMOINE :

Mais, dans la fiche de profil, c'est marqué que le poste PR0164 est vacant et que le poste PR248 est susceptible d'être vacant. Je ne comprends pas.

Madame Gladys BERTO GAL :

Ce sont deux postes qui sont occupés par des MCF contractuels.

Monsieur Olivier GROS :

Madame Sophie ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Est-ce que vous pouvez nous confirmer que, quand bien même le contractuel devrait être renouvelé, il y aura une procédure de recrutement avec un comité de sélection etc. ? Autrement dit, la première ligne est inutile.

Madame Gladys BERTO GAL :

Oui, parfaitement, il y aura toute la procédure.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

C'est donc une ouverture pour un recrutement de contractuel. Peut-être que la même personne sera reconduite, mais pour l'instant cela ne nous regarde pas.

Madame Gladys BERTOGAL :

Exactement.

Le Président :

C'est une demande de publication. Je crois qu'il y a peut-être une colonne de trop ? Voilà, c'est donc une demande de publication. Pour l'instant, on ne sait pas qui sera sur le poste. Et puis, le circuit normal va être mis en place. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote pour l'ouverture de ce poste. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? OK. On passe à point suivant.

POINT 3 : Recrutement MCF Contractuels	Nombre de votants	54
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	54

b) Campagne 2019 de recrutement EC : basculement FIDIS ou arrêt des procédures

Le Président :

Madame BERTOGAL, je vous donne la parole.

Madame Gladys BERTOGAL :

Il s'agit pour le conseil de se prononcer sur l'arrêt de la procédure pour les deux postes.

Le Président :

En réalité, il n'y a eu aucune réunion. Il y a eu un souci. Donc, la question posée est de savoir s'il y a un arrêt. *(Un membre intervient mais sans micro, son intervention est inaudible : « Ce n'est pas un problème de disponibilité des membres, mais c'est une anomalie ».)* C'est une anomalie.

Madame Soazig LEMOINE :

Pour ce genre d'interruption, on a au moins un courrier du président de comité qui nous explique le pourquoi de cette interruption. On doit l'avoir et donc au moins on peut statuer par rapport à ça.

Le Président :

Il y a eu un courrier de la présidente de la commission, mais je ne l'ai pas avec moi.

Madame Céline RÉMI :

Excusez-moi, vous dites qu'il y a eu une anomalie. Pouvez-vous être plus précis ? On parle bien de...

Le Président :

Oui, Michel GEOFFROY.

Madame Céline RÉMI :

Et quelle anomalie s'il vous plaît ?

Monsieur Michel GEOFFROY :

Bonjour. En fait, il y a un des membres du comité de sélection qui avait effectué des rapports mais qui a quitté la séance pour des désaccords de point de vue apparemment avec ces rapports. Donc, certains candidats n'ont pas pu bénéficier des rapports de ce membre du comité de sélection. La présidente du comité a quand même poursuivi, ne sachant pas trop quoi faire, et ensuite, elle a signalé l'incident et donc tout a été arrêté à ce moment-là, puisque certains candidats au poste avaient fait l'objet de rapports et d'autres pas.

Madame Céline RÉMI :

On parle de quel poste ?

Monsieur Michel GEOFFROY :

C'est un poste de maître de conférences en anglais à la faculté LSH.

Madame Soazig LEMOINE :

Interrompre la procédure, ça veut dire que le concours est terminé et on recommence pour l'année prochaine ? Cela veut dire que c'est un support de poste qui reste libre pour la rentrée ? On ne fait pas de fil de l'eau, on a toujours dit que l'université n'était pas partante pour faire du fil de l'eau. Ah si, on nous a dit ça à plusieurs reprises.

Un membre souhaite intervenir, mais n'a pas de micro. Le président l'invite à intervenir à son micro :

L'université ne recrute pas de manière systématique au fil de l'eau, nous sommes d'accord là-dessus, on ne passe pas la session synchronisée, c'est la règle. Mais, il arrive ponctuellement (puisque j'ai vécu ça l'année dernière), quand un processus de recrutement ne va pas jusqu'au bout, on balance automatiquement au fil de l'eau.

Le Président :

Pour le premier cas, je pense qu'il n'y a pas de souci parce qu'il n'y a pas eu de réunion et on arrête la procédure.

Madame Soazig LEMOINE :

Je suis désolée, mais ce n'est pas la première fois que ce genre de choses, surtout avec les... je suis désolée Monsieur GEOFFROY, il me semblait qu'on avait dit que des personnes qui n'arrivaient pas à constituer leur comité, on ne les mettait plus président de ces comités. Je trouve ça quand même assez hallucinant qu'on n'arrive même pas à faire une première réunion.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Je n'ai pas présidé de comité dans ce tableau, je le précise. J'en ai présidé un qui est arrivé à son terme et qui a donné lieu à un recrutement (en mathématiques, un poste de professeur). Là, j'étais simplement vice-président et effectivement nous étions de nombreux collègues à être dans plusieurs comités de sélection et il n'a pas été possible de trouver de date avec les extérieurs pour se réunir. Il y a eu des Doodle (pour ceux qui connaissent) sur internet pour essayer de trouver des dates communes mais nous n'y sommes pas arrivés. Donc, ce n'est pas de la mauvaise volonté. Par ailleurs, ma collègue, Madame COLLARD, a mené à bien aussi en tant que présidente, un autre comité de sélection de professeur des universités qui a donné lieu à un recrutement. Il n'y a donc pas d'incapacité ni de sa part ni de la mienne de mener à bien les trois comités. En revanche, on ne peut pas forcer les collègues à venir siéger s'ils n'ont pas de disponibilité dans les délais impartis.

Madame Soazig LEMOINE :

Mais ça pose encore le problème du nombre de fois où une personne est dans un comité de sélection. Vous venez de dire vous-même que quand on était dans deux comités de sélection, on avait du mal à trouver le bon timing.

Le Président :

Je ne pense pas que le problème se situe à ce niveau-là. On dit bien que les collègues n'ont pas pu se mettre d'accord pour une date. Cela ne dépend pas du président. Certes, le président joue son rôle de coordonnateur, mais s'il n'y arrive pas, il n'y arrive pas. Ce n'est pas la première fois qu'on n'arrive pas à tenir un comité de sélection. Bien, on ne va pas s'éterniser. Je pense que pour le premier cas, les choses sont très claires, il n'y a pas eu de réunion, on arrête la procédure. Pour le deuxième cas, j'aurais tendance à dire la même chose puisqu'il y a eu des anomalies. Maintenant, c'est le CAC qui décide.

On va donc voter pour le premier cas, un arrêt de la procédure. Qui ne prend pas part au vote ? 4 personnes. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? 1 vote contre.

Deuxième cas, je procède de la même manière, on va voter sur l'arrêt de la procédure. Qui ne prend pas part au vote ? 5 personnes. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? 1 vote contre. OK, merci beaucoup. On va passer au point suivant.

POINT 3.b : COS en section 27	<i>Nombre de votants</i>	54
	Ne prend pas part au vote	4
	Abstention	1
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	48

POINT 3.b : COS en section 11	<i>Nombre de votants</i>	54
	Ne prend pas part au vote	5
	Abstention	1
	Contre	1

c) Charte de déontologie relative à la candidature des doyens et directeurs à des emplois d'enseignants-chercheurs**Le Président :**

Il y a eu une commission ad hoc constituée par Monsieur Justin DANIEL, Monsieur GEOFFROY, Monsieur ROOS, Monsieur GROS, Monsieur SAINTON, Madame FLORY, Monsieur JOSEPH et moi-même. Monsieur ROOS, vous avez rédigé, pouvez-vous prendre la parole pour expliquer en deux minutes ?

Monsieur Christophe ROOS :

Cela vient d'une question diverse que j'avais posée au dernier CAC, qui soulevait des problèmes potentiels qu'il pouvait avoir entre les prérogatives d'un directeur(rice), doyen(ne) de composante, et sa participation à l'élaboration du processus qui mène à la publication d'un poste sur lequel il/elle se porte candidat. À l'issue de cette question, vous avez proposé la formation de cette commission ad hoc et je vous en remercie. Cette commission a été fortement soutenue en Martinique par Monsieur Justin DANIEL, qui avait rebondi de suite en disant que c'est effectivement une bonne idée. Et donc, cette commission s'est réunie le 6 juin (je crois) et les cinq collègues présents ont travaillé sur l'élaboration de cette charte qui, je le précise, n'a pas vocation à se substituer à aucune décision des différents conseils, que ce soit le CAC ou le conseil d'administration de l'Université des Antilles. Elle a juste comme objectif de définir un cadre qui permet de définir les différents conflits d'intérêts par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Lors de cette réunion, les collègues ont choisi de différencier trois cas comme autant de paragraphes : les doyens directeurs de composante et leurs adjoints, les directeurs de département de section et les directeurs d'unité de recherche. La première partie a porté sur l'énoncé des différentes prérogatives de chacun de ces protagonistes et de voir si ces prérogatives étaient compatibles au fait qu'un doyen(ne), un(e) directeur(rice) de laboratoire, un(e) directeur(rice) de section puisse candidater sur un poste auquel il a activement participé dans le cadre du processus.

Voilà, je ne sais pas si je dois lire les conclusions pour chaque cas ?

Le Président :

Oui, peut-être les conclusions.

Monsieur Christophe ROOS :

Très bien. Donc, concernant les doyens(nes), directeurs(rices) de composantes et leurs adjoints(es), suite à l'énoncé et les attributions prérogatives des différentes personnes, un doyen ou directeur de composante qui est en exercice dans la procédure de mise au concours d'un emploi d'enseignant-chercheur au sein de la composante créée, s'il se porte candidat à cet emploi, une rupture d'égalité suffisamment significative pour justifier l'annulation du concours. En outre, il ne saurait être avancé à titre de garantie que le vice-doyen ou directeur adjoint organise en lieu et place de son doyen ou directeur, les différentes étapes de la procédure de mise au concours d'un emploi auquel sera candidat

le doyen ou le directeur de la composante. En effet, le vice-doyen ou directeur adjoint est placé sous l'autorité directe du doyen ou directeur de composante.

Concernant les directeurs(rices) de département ou de section, un directeur de département ou de section qui était en exercice lors de la procédure de mise au concours d'un emploi d'enseignant-chercheur au sein de sa composante créée, s'il se porte candidat à cet emploi, une rupture d'égalité suffisamment significative pour justifier l'annulation du concours.

Enfin, concernant les directeurs d'unité de recherche, le directeur d'unité de recherche qui souhaite postuler à un emploi d'enseignant-chercheur au sein de l'unité qu'il dirige, ne doit pas participer aux réunions relatives à la procédure de mise en concours de l'emploi. L'intégralité des démarches liées à la procédure en question (réunions, délibérations, transmission et signature des documents) doit être effectuée par le directeur adjoint de l'unité. Dans le cas contraire, le risque d'annulation du concours est important.

Le Président :

Bien, les collègues ont travaillé, ils ont fait ce travail que vous avez avec vous. S'il y a une discussion, on voudrait qu'elle soit courte.

Monsieur Gerry L'ETANG :

Alors, je vais vous dire ceci : cette charte dite de déontologie ne prend pas en compte le véritable conflit d'intérêts au niveau du recrutement à l'Université des Antilles, à savoir le recrutement de docteurs par leurs directeurs de thèse. Vous avez reçu, comme tous les membres du CAC, un courrier que nous a envoyé **Paul ??? (03'36'39)** qui signale un cas de ce genre. Je rappelle qu'il y a plusieurs ordres. Et je rappelle également que le Conseil d'État condamne ces pratiques. Il dit dans son arrêt du 3 mai 2017 (je cite) : « *Lorsqu'un membre du jury d'un concours a, avec l'un des candidats, des liens tenant à la vie personnelle ou aux activités professionnelles qui seraient de nature à influencer sur son appréciation, ce membre doit s'abstenir de participer aux interrogations et aux délibérations concernant non seulement le candidat mais encore l'ensemble des candidats au concours* ». Je propose donc que cette disposition du Conseil d'État (qui est une disposition légale) soit intégrée à la charte, particulièrement pour le cas des directeurs de thèse membres de COS. Je propose également que la charte prévoie qu'aucun directeur de thèse dont un thésard est candidat, ne puisse être président d'un COS. Voilà, me semble-t-il, l'urgence déontologique au sein de cette université. Merci.

Le Président :

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Merci Monsieur le Président. Après l'intervention de notre collègue, Monsieur L'ETANG, je voulais préciser que cette disposition existe. Depuis cette année, le Bulletin officiel a sorti un document disant clairement – en tant que président de comité de sélection, je l'ai reçu et je crois que tous les collègues aussi – que si un collègue est directeur de thèse d'un candidat et que cela date de moins de cinq ans, la soutenance, alors le collègue en question, si son ancien étudiant est candidat, doit se retirer du comité de sélection et ne peut pas siéger. Donc, ça existe déjà. On pourrait le rajouter mais il suffirait de citer la référence de ce qui est sorti au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur de

la Recherche et de l'Innovation. Ce sont donc des dispositions qui existent. En revanche, dans le passé, nous avons toujours une circulaire du ministère qui nous invitait, lorsque nous étions directeurs de thèse à ne pas prendre part au vote, à ne pas prendre part aux délibérations, et l'établissement avait aussi transmis ce type de document à l'ensemble des présidents de comité de sélection.

Monsieur Gerry L'ETANG :

Je rappelle que Monsieur ??? (03'39'07) signale un cas tout à fait récent (2018)...

Monsieur Michel GEOFFROY :

Nous, c'est 2019 en l'occurrence pour le Bulletin officiel, puisqu'on n'avait pas cette information avant, c'est sorti récemment. Mais on peut trouver les références, en tout cas je les ai, je pourrai les récupérer tout de suite. Mais nous avons un document (dont j'oublie le nom) qui était diffusé par les ressources humaines de l'établissement. C'était un memento sur les comités de section relativement épais (de plusieurs pages) qui avait notamment ces questions de conflit d'intérêts, et qui donnait donc des recommandations, mais qui étaient moins sévères, on va dire.

Monsieur Gerry L'ETANG :

L'arrêt du Conseil d'État date de 2017.

Le Président :

Madame RÉMI.

Madame Céline RÉMI :

J'aurai trois questions/observations. D'abord, quand on regarde la conclusion, pourquoi est-ce qu'il y a cette dissymétrie au niveau des directeurs d'unité de recherche par rapport aux directeurs de composante et doyens ? Ensuite, mon autre interrogation/remarque : est-ce à dire que dans la charte, telle que vous l'avez formulée, dès lors qu'il y aurait... comment dire, le concours se passerait normalement, et si tant est qu'un directeur de composante se serait présenté sur l'emploi, automatiquement cela annulait le concours ? Ensuite, ma troisième remarque est la suivante : dans la logique de ce que vous disiez tout à l'heure, il serait peut-être intéressant d'adosser à ce texte, qui n'est qu'un texte de notre établissement, des choses d'un ordre supérieur, notamment les choses qui découlent de la loi de 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires ? Puisque si l'on regarde les articles 25 et 25bis, tout est déjà dit. Et, ce n'est pas dit que, pour les recrutements, enfin sur les emplois d'enseignant-chercheur, c'est concernant toutes nos missions à l'université. Je prends un exemple très concret : si jamais il y a une situation individuelle d'un d'entre nous qui serait examinée (en CA ou que sais-je), logiquement la personne concernée, qui se trouve donc dans une situation de conflit d'intérêts, devrait forcément ne pas participer aux débats, et voire, on dit que si, au niveau des procédures, une personne a à mener une procédure qui la place dans une situation de conflit d'intérêts, il faut à ce moment-là qu'elle en réfère à son supérieur hiérarchique, son N+2, ou en tout cas le responsable, voire la présidence de l'établissement, de façon à ce que des dispositions puissent être prises pour que cette personne ne soit pas en charge de la procédure qui la met en situation de conflit d'intérêts. Ça amène à deux situations : soit nous disons que la personne doit démissionner pour ne pas être en situation de conflit d'intérêts, de sa charge qui l'a mise dans

cette position avant de pouvoir candidater par exemple, là ou dans d'autres missions ; soit nous disons que la personne s'est mise en conflit d'intérêts, et donc automatiquement la chose qu'elle convoitait et qui est entachée par un conflit d'intérêts se trouve annulée purement et simplement (vous venez de dire que non a priori) ; soit il faut qu'il y ait, en plus de cette charte, des choses très concrètes et très opérationnelles qui soient définies pour permettre que les personnes puissent exercer leurs droits parce qu'on aurait pensé à offrir les possibilités pour qu'elle n'ait pas à gérer une procédure qui les mettrait en conflit d'intérêts. Je veux dire par là (et je finis là-dessus) que c'est bien comme début de réflexion, mais d'après moi, il faudrait compléter ça par des choses très concrètes du point de vue procédure ou du point de vue déclinaison opérationnelle. Et puis, il faudrait généraliser pas seulement pour le recrutement d'enseignant-chercheur mais pour tous les autres, pour que nous soyons en conformité avec les textes qui nous régissent tout simplement.

Le Président :

Monsieur Justin DANIEL.

Monsieur Justin DANIEL :

Juste pour m'excuser, je n'ai pas pu participer à cette première réunion de la commission étant en mission. Je vois que des choses très intéressantes viennent d'être dites. Cela nous ramène d'abord à une question essentielle et préjudicielle sur la portée d'une charte. Une charte, c'est quoi ? Une charte, c'est un texte qui propose d'adhérer à un ensemble de valeurs d'ordre déontologique, et effectivement qui comporte des recommandations. Les problèmes sont posés, mais je crois qu'il faut aller tout de même au-delà. Connaître une situation dans laquelle des personnes qui exercent des responsabilités vont se placer dans une position extrêmement délicate : est-ce qu'elles doivent démissionner ou pas ? En même temps, on ne peut pas les empêcher de candidater. On va faire le constat qu'il y a potentiellement une situation de conflit d'intérêts, mais de toute façon c'est le juge au final qui va trancher. C'est la difficulté. Donc, je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments intéressants, mais je pense qu'il faut peut-être améliorer et compléter le texte.

Je prends un simple exemple d'amélioration. Je crois que souvent il est fait référence à des « prérogatives », et la confusion est très fréquente également, je pense qu'il faut plutôt parler de « compétences ». Mais c'est un élément parmi beaucoup d'autres. Mais je pense qu'on est sur la bonne voie, Président, mais on peut faire encore mieux.

Le Président :

Madame RÉMI.

Madame Céline RÉMI :

Toujours au titre de la même loi que j'ai mentionnée tout à l'heure, il y a un autre élément très important. Au niveau du problème de conflit d'intérêts, il faut penser à la personne qui va se trouver dans cette situation parce qu'elle est responsable, mais il faut aussi penser aux personnes qui estimerait avoir le devoir de signaler une situation de conflit d'intérêts. Là-dessus, la loi a aussi prévu des choses. Elle a prévu de dire que toute personne (parce qu'on a aussi une obligation de ce point de vue) qui doit signaler une situation de conflit d'intérêts, normalement ne soit subi aucun préjudice à ce titre, ni du point de vue de ses demandes d'évolution de carrière etc. C'est la loi, et ça serait peut-

être bien qu'on soit sensibilisé à ça et qu'on définisse justement des cadres pour pouvoir privilégier des situations où ça n'existe pas, parce que comme l'a dit le Professeur Justin DANIEL, ce qu'il risque de se passer, c'est que ça va se régler en termes de procédure au niveau des tribunaux, et ce serait quand même dommage parce que toute personne qui signale un conflit d'intérêts a le droit normalement et elle n'a pas à être pénalisée pour ça. Et je pense (je finis, je mets la petite couche !) qu'il y a beaucoup de choses de ce type qui n'ont pas donné lieu à ce que cela aurait dû donner en termes de signalement, tout simplement parce que les personnes ont peur ou craignent pour le devenir de leur carrière ou d'autres choses, et normalement elles sont protégées par la loi, sauf que pour l'instant nous n'avons pas de cadre pour décliner cela opérationnellement dans notre établissement.

Le Président :

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Merci Monsieur le Président. Il n'a pas été répondu à la question de Madame RÉMI sur la dissymétrie entre les conclusions pour les directeurs de département de section et les directeurs d'unité de recherche. J'aimerais comprendre pourquoi il y a une telle dissymétrie. Deuxièmement, le paragraphe sur les doyens et directeurs de composante et leurs adjoints met en avant le rôle du conseil de composante sur la création et la publication des emplois d'enseignant-chercheur, et en conclusion ne fait aucune remarque sur le rôle des membres de ce conseil. Est-ce qu'il faut étendre les recommandations à l'ensemble des membres d'un conseil d'UFR ou de composante ou pas ? Après, il est indiqué que cela crée une rupture d'égalité suffisamment significative pour justifier l'annulation de concours, est-ce basé sur une jurisprudence, des textes de loi, des règlements ?

Le Président :

Monsieur ROOS, voulez-vous répondre à la première question ?

Monsieur Christophe ROOS :

Oui. Sur la dissymétrie, il y a effectivement une dissymétrie. Le premier travail de la commission a été de voir quelles étaient les compétences des différents doyens(nes), directeurs de section et de département et directeurs de laboratoire. Il s'avère que, par rapport à ces trois types de catégories, la personne la plus « impliquée » (excusez-moi du terme) dans le processus qui mène à la publication d'un poste, est sans aucun doute le/la doyen(ne) de la composante. Il paraissait donc logique déjà par rapport à ça. Après, par rapport aux directeurs de laboratoire, on peut penser que le rôle du directeur de laboratoire, s'il est dévolu à son adjoint(e), même si cela pose quelques problèmes, cela permet de lever ce dommage. Après, il y a eu un débat sur l'aspect des directeurs de département et de section. La commission est tombée d'accord pour arriver à ce constat, peut-être qu'il y aurait à ce niveau... je ne sais pas. La difficulté était de mesurer le degré d'intervention par rapport aux différents acteurs dans le cadre d'un processus de publication de poste.

Le Président :

Monsieur LAPOINTE.

Monsieur Julien LAPOINTE :

Il y a une question que je me pose aussi par rapport au recrutement de professeurs, qui pose problème clairement, avec les directeurs de composante qui sont candidats. Il me semble qu'il faudrait que ce soit systématiquement des conseils restreints aux professeurs dans les UFR qui statuent sur les fiches de poste. De cette façon, il ne peut absolument pas y avoir d'interférence entre la personne qui est candidate et qui dirige l'UFR. Si la personne qui dirige l'UFR est maître de conférences, je ne vois pas comment il peut présider une réunion où l'on va trancher une fiche de poste pour un recrutement de professeur.

Le Président :

Monsieur Justin DANIEL.

Monsieur Justin DANIEL :

Je comprends la logique, mais si on applique la proposition, on sort du cadre du Code de l'éducation. Par parallélisme des formes, c'est le CAC qui se prononce sur la fiche de poste, et donc c'est le conseil élargi qui doit le faire. Nous sommes en présence de questions extrêmement complexes, et comme Monsieur le disait tout à l'heure, il y a une première approche où l'on soulève des problèmes sans être en mesure d'apporter des solutions. Parce que, dans le cadre de conflits, la solution juridique généralement est le fait de se déporter. Or, cette charte semble aller beaucoup plus loin que le simple fait de se déporter. Il est même dit à plusieurs reprises que cela crée une rupture d'égalité suffisamment significative pour justifier l'annulation du concours. Cette formulation me pose problème. Encore une fois, on sera dans une situation de casuistique juridique puisque, à tous les coups, c'est le juge administratif qui, par un faisceau d'indices, va décider ou pas si la situation de conflit d'intérêts est susceptible d'entacher d'illégalité la procédure. Je trouve que les formulations qui sont là, sont un peu dures, un peu sévères, ce qui place les personnes qui exercent des responsabilités – elles ne sont pas si nombreuses que cela dans notre établissement –, dans des situations extrêmement délicates.

Le Président :

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Juste par rapport à ce que disait tout à l'heure Michel GEOFFROY sur les documents qu'on a reçus en tant que présidents de comité de sélection, c'est vrai que quand il y avait un problème, une solution était abordée derrière. On savait ce qui était critique, ce qui était moins critique, et ce qu'on pouvait faire, ce qu'on avait comme marge de manœuvre. La difficulté qu'on a abordée pendant la réunion, c'est à part de dire à quelqu'un de démissionner, je ne vois pas quelle autre possibilité il peut avoir, et c'est très réducteur car, comme Justin vient de dire, ce n'est pas toujours évident de trouver des volontaires pour faire le travail de doyen ou autre, et donc je pense qu'il faudrait mettre en face d'un problème une solution, que la personne en face sache quelle possibilité il a vraiment. Sinon, ça va être difficile et on va se retrouver, comme disait Céline RÉMI, dans soit je démissionne, soit je laisse passer l'opportunité, et c'est délicat.

Le Président :

D'autres questions ? S'il n'y a pas de questions, on va continuer. Il est vrai que, comme Justin l'a dit, c'est le juge qui va décider s'il y a une annulation ou pas. Mais il ne faudrait déjà pas qu'on se mette dans cette situation. C'est vrai que le terme est un peu fort, mais on sait que c'est la suite. Donc, essayons de ne pas nous mettre dans cette situation, même si on ne l'écrit pas.

Deuxième chose, on a besoin de solutions effectivement. Quand on dit à quelqu'un qu'il ne peut pas être juge et partie, qu'est-ce qu'on propose ? C'est le point faible du document. Je ne prends pas part au vote, mais je pense que c'est le point faible. Maintenant, si des cas arrivent très prochainement, il faut qu'on arrive à sortir d'affaire le temps d'attendre l'évolution de ce document. Il y a certainement des cas qui vont se présenter et il faut qu'on soit vigilant. Donc, je suis entièrement d'accord pour qu'on dise que ce n'est pas la personne en question qui doit mettre en place la procédure. Il ne faudrait pas non plus qu'il y ait quelqu'un au-dessous d'elle qui mette en place cette procédure. Maintenant, il faudrait qu'on essaie de voir qui peut mettre en place la procédure en attendant de faire évoluer le document. Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Président, en tant que membre de cette commission ad hoc, je dis de suite que je suis prêt à continuer le travail si nécessaire pour trouver des solutions à proposer aux collègues qui seraient dans cette situation, sachant qu'il ne s'agit pas uniquement de postes de professeurs des universités – je pense que dans beaucoup de composantes, on peut avoir des personnels de second degré qui sont responsables de composante et qui pourraient vouloir aussi, s'ils ont un doctorat, accéder à un emploi de maître de conférences. Ce n'est donc pas que le passage de maître de conférences à professeur, mais également de PRAG/PRCE à maître de conférences.

Le Président :

Madame RÉMI pour une dernière question, puis Monsieur CLERGUE et on arrête.

Madame Céline RÉMI :

Moi, ce ne serait pas une question mais une suggestion par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, à savoir en attendant d'arriver à quelque chose finalisé et adapté à notre réalité. La suggestion serait inspirée de l'idée selon laquelle nul n'est censé ignorer la loi. Ce que je veux dire par là, puisqu'une loi existe, il pourrait être bon de faire en sorte que ce texte, ou en tout cas les éléments saillants, puissent être envoyés à l'ensemble des membres de la communauté de façon à ce qu'ils soient au moins informés des possibilités et marges de manœuvre, et du cadre dans lequel ils doivent exercer les missions qui sont les leurs, si jamais ils ne le savaient pas jusqu'ici. Voilà, c'est tout.

Le Président :

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Juste une remarque rapide. Je voudrais juste signaler que le vice-doyen ou directeur adjoint de composante n'est pas plus placé sous l'autorité directe de son doyen qu'un directeur adjoint de laboratoire sous l'autorité de son directeur de laboratoire.

Le Président :

Le document va donc évoluer sur les remarques que vous avez faites et que l'on va prendre en considération. Je pense que la commission est prête à continuer ce travail. On a bien vu qu'il y avait quelques imperfections. Et puis, avec les idées que vous avez apportées, on va faire évoluer le document. Tout ce que je souhaite, s'il y a des cas qui se présentent prochainement, il faut voir comment les gérer, il faut que les personnes dans cette situation nous proposent peut-être une solution pour éviter que l'on se retrouve devant le tribunal administratif et devant un problème insurmontable. On s'arrête donc là, on ne vote pas le document et on continue à travailler. Merci beaucoup. On va passer au point suivant.

POINT 3.c : Charte de déontologie	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : NE SE PRONONCE PAS	Pour	0

4. Recherche

c) Convention H2020 RISE-ConnectCaribbean

Le Président :

On va passer sur la convention afin de libérer Monsieur Justin DANIEL. Si tu peux faire rapide ?

Monsieur Justin DANIEL :

Je vais faire très rapidement. D'ailleurs, je ne sais pas très bien à quel titre je m'exprime puisqu'il faut observer que ce dont il est question ne relève pas du tout de la compétence du CAC. Je vais donc prendre quelques minutes pour faire une présentation de ce programme de recherche. C'est un RISE (RISE veut dire *Research and Innovation Staff Exchange* européen) qui porte le titre évocateur de « ConnectCaribbean » et qui est en totale concordance avec l'objectif de l'Union européenne du grand voisinage, puisque ce programme vise à connecter différentes sociétés de la Caraïbe entre elles, mais aussi avec des sociétés d'Amérique du Sud.

Vous avez une petite note, je ne vais pas rappeler le contenu, mais je dirai très rapidement comment ça fonctionne. Cela fonctionne sur la base de mobilité à double sens. Il faut faire la distinction entre les bénéficiaires – nous sommes bénéficiaires puisque nous sommes territoire européen – et les partenaires – ce sont les sociétés d'Amérique du Sud ou de la Caraïbe. Il y a des mobilités qui doivent durer au minimum un mois au sein de la Caraïbe, et entre la Caraïbe et l'Europe puisqu'il y a des universités européennes qui travaillent là-dedans. Cela concerne les enseignants-chercheurs, mais aussi les doctorants et les post-doc. D'ailleurs, tel qu'il est conçu, le programme cible davantage les

doctorants et les post-doc parce qu'il nous est difficile de passer un mois à l'extérieur. L'idée est de mener simultanément des activités de recherche et des activités de formation. C'est l'intérêt de ce programme qui court de 2019 à 2022 (quatre ans).

À l'Université des Antilles, au LC2S, nous avons à gérer les *secondments* pendant quatre ans. Pendant ces quatre ans, nous allons également organiser des séminaires intermédiaires réunissant les différents participants au programme. Enfin, il nous reviendra d'organiser le colloque international de clôture du programme, qui se déroulera aux Antilles sur le pôle Martinique.

Ce programme a été validé selon la procédure, il a été signé définitivement par le représentant légal de l'établissement le 30 novembre 2018, ce qui veut dire que le programme est opérationnel, mais simplement, nous n'avons pas encore pu mettre en place les crédits. C'est là que j'ai quelques inquiétudes car il n'y a pas l'étape de validation par le conseil d'administration. Concrètement, l'Université des Antilles a pris neuf mois de retard dans l'exécution du programme. Aujourd'hui, le premier rapport que je dois faire doit justifier pourquoi l'Université des Antilles a pris neuf mois de retard. Voilà, il n'y a pas à voter là-dessus, c'est juste pour information, mais je peux évoquer la situation ! En réalité, je sais que Monsieur DAVID a fait le nécessaire pour que ce soit inscrit au BR, et les fonds sont déjà disponibles. Donc, je n'ai pas pris de risque : ce n'est pas passé en conseil d'administration mais j'ai annulé toutes les opérations, y compris le déplacement que je devais faire pour participer à une réunion qui doit se tenir la semaine prochaine à Madrid, j'ai annulé aussi tous les *secondments* que je devais accueillir à la Martinique, à savoir des collègues venant du Costa Rica et de Cuba pendant le mois de juillet.

L'autre difficulté, c'est la gestion du programme. J'ai vu les fonds arriver sur le budget du LC2S, mais ce n'est pas le LC2S qui gère parce que cela relève de la compétence de la CAP. J'en ai discuté avec Monsieur MALHEY, et aussi avec Monsieur Subits, j'ai informé la vice-présidente du pôle et le président, mais personne ne m'a donné la solution pour savoir qui engage les dépenses. Ce n'est certainement pas le gestionnaire du LC2S qui gère beaucoup d'enveloppes en ce moment. On a donc neuf mois de retard. Si tu peux débloquer immédiatement la situation pour nous permettre d'accueillir les collègues, il n'y a pas de problème. Cela me fait qu'on n'a non plus neuf mois de retard mais six mois, on gagnerait trois mois ! Voilà ce que je voulais dire sur la question.

Le Président :

Je rappelle que c'est une convention de recettes pour l'établissement.

Monsieur Justin DANIEL :

Pour cette convention, l'université ne dépense pas un sou ! Bien au contraire, l'université va faire des prélèvements et l'Union européenne a déjà viré 60 % du montant de l'enveloppe. Il y a 140 000 euros qui sont en train de dormir sur le compte de l'université...

Le Président :

Alors votons et commençons pour qu'on puisse aller vite. Je pense qu'il faut quand même donner un avis. Je sais que c'est pour information comme vous dites, c'est très intéressant pour le CAC.

Monsieur Justin DANIEL :

C'est juste d'autoriser le CAC à faire passer de neuf mois à six mois ! (Rire)

Le Président :

On a un CA dans les jours qui viennent, on va le faire passer assez rapidement. Donc, est-ce que vous êtes d'accord pour donner un avis favorable sur la convention présentée par Monsieur Justin DANIEL ? Qui ne prend pas part au vote... Oui... ?

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

En fait, je ne comprends pas pourquoi on vote, ni sur quoi on vote ?

Le Président :

Monsieur DAVID.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Il s'agit quand même d'une convention qui dépend d'un laboratoire multi-polaire, à la fois sur le pôle Martinique et sur le pôle Guadeloupe. C'est pour cette raison que la convention, étant supérieure à 150 000 euros, est présentée en CAC.

Monsieur Justin DANIEL :

Je ne voudrais pas prolonger le débat, mais je veux apporter une précision par rapport à ce que Monsieur DAVID vient de dire. Il faut se reposer sur les textes et uniquement les textes. Pourquoi le CAC n'est pas compétent ? Si vous prenez les statuts de l'Université des Antilles, vous verrez que le CAC intervient exclusivement dans la phase de répartition des dotations annuelles ministérielles. Là, ce n'est pas une dotation ministérielle, ce sont des fonds qui ont été levés par une unité de recherche dans le cadre d'un programme. Donc, le CAC n'a pas à valider un accord de consortium qui a été signé par je ne sais combien de partenaires et de bénéficiaires. On n'est pas dans le cadre d'une répartition de la dotation annuelle des unités de recherche. Dans ce cas, c'est d'abord la commission de la recherche qui fait une proposition, et, lorsqu'il s'agit d'une unité de recherche multipolaire, le CAC approuve la décision. On est là dans le cadre d'une convention de consortium qui a déjà été validée.

Le Président :

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Juste un mot pour dire que ce document avait été présenté en conseil d'administration, mais il n'y avait pas de pièces financières. Le CA est compétent pour l'aspect financier et les administrateurs avaient demandé qu'il y ait un avis du conseil académique, ce qui est possible, même si ce n'est pas forcément un circuit obligatoire puisque, dans les statuts, il est aussi écrit que le conseil académique plénier peut émettre des vœux sur les présentations des politiques de formation, recherche, diffusion etc. Donc, on peut demander une saisine du conseil académique pour tout élément scientifique, notamment des conventions qui sont censées passer en commission de la recherche, et lorsqu'elles concernent des laboratoires multisites, elles doivent remonter au CAC. C'est dans les statuts, article 24. Il n'y a donc pas d'incohérence à ce qu'il y ait un avis du CAC. Au pire, si vous estimez que cela ne sert

à rien, cela ne sert à rien, mais il n'y a pas d'irrégularité à ce que le CAC se prononce parce que c'est sa compétence d'émettre des avis lorsqu'il est sollicité. Et c'était une demande des administrateurs.

Madame Soazig LEMOINE :

Le problème, c'est l'ouverture des crédits. Elle n'a pas été faite au niveau de l'administration parce qu'il manquait l'avis du CAC ou du CA. C'est ça le problème. Et donc, Monsieur Justin DANIEL n'a pas pu faire de... vous avez dû remplir les fiches qu'on nous demande de remplir et tout ça. Non mais c'est la question. Et donc, l'argent (140 000 euros, c'est ça ? c'est intéressant, j'espère que vous avez bien placé ça avec des intérêts intéressants), c'est juste l'avis du CAC qui manque. Cela veut dire que si on donne un avis en tant que CAC, le CA validera en fonction de l'avis du CAC. C'est quand le prochain CA ?

Le Président :

La question a été posée la dernière fois, parce qu'en CA on avait eu juste une petite feuille et les collègues ne comprenaient rien à cette petite feuille qui nous avait été donnée. Mais le document très gros et on ne peut pas le donner, ce n'est pas possible. Mais, ce que vous avez fait là, on aurait aimé l'avoir en CA. Non mais ça va être validé, mais si on avait eu ça en CA, peut-être qu'on ne serait pas là aujourd'hui. Maintenant, le CA demande que le CAC donne un avis, tout simplement parce que c'est multisites (sur les deux pôles). C'est pour cela que le sujet est là aujourd'hui. Je pense qu'il faut qu'on le fasse pour avancer.

Monsieur Justin DANIEL :

Président (c'est la dernière fois que je prends la parole !), je voudrais dire deux choses. La première, je suis vraiment désolé mais j'ai transmis tous les documents, y compris ceux qui figurent dans la pochette pour présenter le programme, dès le mois de mars. J'ai transmis la fiche budgétaire avec la répartition entre les partenaires et l'UA. Donc, je suis désolé si ça n'a pas été présenté en CA, ce n'est absolument pas de mon fait et je ne voudrais pas être pénalisé de ce point de vue. Ma deuxième remarque, si les administrateurs souhaitent que le CAC se prononce, il n'y a pas de problème.

Le Président :

Oui, j'aurais préféré qu'on se prononce sur un avis favorable sur la convention présentée par Monsieur Justin DANIEL. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui vote contre ?

POINT 4.c : convention H2020 RISE-ConnectCaribbean	Nombre de votants	54
Avis simple	Ne prends pas part au vote	0
	Abstention	4
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	50

Le Président :

Bien, j'avais dit qu'on ferait cinq minutes de pause, cinq minutes. Combien de minutes ? Dix minutes ? Non, si on fait une pause de quinze minutes, ça va être une heure, vous savez comment ça se passe. On essaie de faire le plus short possible.

[SUSPENSION DE SÉANCE]

La reprise de la séance a eu lieu alors que l'enregistreur n'était pas encore réactivé.

a) Répartition du BQR 2019

POINT 4.a : Répartition du BQR 2019	Nombre de votants	54
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	2
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	50

b) Dotations de fonctionnement 2019 des fédérations de recherche

POINT 4.b : Dotations annuelles des FED	Nombre de votants	54
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	52

Le Président :

(coupure son 04'13'00)... on ne peut pas faire autrement. Maintenant, est-ce que le ministère va abonder davantage l'année prochaine, j'espère que oui et je le souhaite, mais si on reste dans l'état, il faut qu'on réfléchisse sur quels sont ceux qui ont besoin le plus d'argent pour fonctionner par rapport à l'autre. Quel que soit le directeur de laboratoire ou de FED, il te dira son laboratoire. Madame RÉMI, puis Madame LEMOINE.

Madame Céline RÉMI :

Merci Monsieur le Président. Ce sont peut-être des propositions, des suggestions, je me base sur deux éléments. Premièrement, c'est l'annexe des statuts de l'université avec son tableau qui fait apparaître

l'ensemble des entités de recherche de l'établissement et je vois que les FED apparaissent au même titre que les laboratoires. Je n'ai pas l'impression que ce soit sous une autre catégorie. Le deuxième document sur lequel je me base, c'est le contrat 2017-2021 de l'établissement où vous avez construit les jalons de la trajectoire de l'Université des Antilles avec le projet ou la politique de l'établissement. Et, là-dessus, il y a une rubrique 14 où il est indiqué « Analyse des forces de recherche, points forts/faibles, atouts/opportunités » etc. Par rapport à ça, ce qui me frappe dans vos discours, ce n'était étayé ou appuyé sur aucun élément objectif tangible qui nous a été présenté à un moment ou à un autre, notamment ce qui concerne les FED. Ce que je veux dire par là, j'ai posé la question depuis l'an dernier et je la repose encore ici : je sais que les sous arrivent et que les sous sont divisés ensuite, et qu'il y a un volant pour la recherche, un petit volant pour le BQR etc. Et, je me pose la question de savoir, pour les laboratoires, comment est-ce ventilé par rapport aux laboratoires ? Est-ce qu'il y a des critères ? Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen tout simplement de construire des critères aussi objectifs pour les FED, pour que lorsqu'il y aurait la ventilation, ça s'appuie sur des éléments objectifs et tangibles par rapport à une dynamique et des orientations, puisque de toutes les façons, qu'on le veuille ou non, en fonction de ce que vous avez présenté et qui a été signé, à l'horizon 2021, voire tous les ans, il y a des bilans à mettre en place. Or, je me trompe peut-être, je suppose que les FED sont des outils qui ont été accrédités et « donnés » (entre guillemets) à l'établissement en termes de création parce que c'est quelque chose de pertinent et de valorisant. Donc, ce n'est pas pour remettre en cause la discussion, mais c'est simplement de pouvoir dire qu'il me semble qu'il faudrait tout simplement énoncer – et là, ça relève d'après moi des attributions de la CR, à moins que par rapport aux statuts on me dise que c'est autre chose – des critères transparents qui puissent couvrir l'ensemble des outils de recherche de l'établissement, donc les laboratoires mais aussi les FED. C'est ma proposition.

Le Président :

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Madame LEMOINE avant...

Le Président :

Oui, excusez-moi.

Madame Soazig LEMOINE :

Je voudrais remercier Céline parce qu'elle va exactement dans le même sens que moi, c'est-à-dire sur nos perspectives en recherche, notre futur et nos points faibles et forts. Je pense que des FED comme MANIOC qui fait quelque chose de « rayonné ». On parle souvent de « rayonnement » de notre université, le seul rayonnement que j'entends pour l'instant, c'est les affaires régionales qui ne nous rayonnent pas de manière très glorieuse. Et là, on a MANIOC, et même si je n'utilise pas le microscope électronique, je trouve que d'avoir ce plateau technique reconnu au niveau caribéen, c'est quelque chose assez exceptionnel.

Après, pour répondre à la question de Céline, sur le PV qu'on vient de valider, il est indiqué (Monsieur le Président, j'ai votre réponse sur ce PV) que l'argent arrivant du ministère, c'est vous ou le CA qui

répartissez les crédits recherche. Donc, tout simplement, est-ce votre volonté de valoriser et de faire rayonner notre université à travers ces FED ?

Le Président :

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Pour rebondir sur ce que disait Madame REMI, est-ce qu'on ne peut pas mettre en place, peut-être que le CAC pourrait se prononcer en amont du CA sur l'intérêt de soutenir telle ou telle FED à tel ou tel niveau ? Ce qui me gêne, c'est que le CA puisse prendre la décision sans qu'il y ait eu de matière de support. Là, on a le temps d'ici la prochaine décision budgétaire de faire remonter, comme disait Céline, les besoins des FED, mais appuyés, argumentés, un bilan avec des factures etc., et que le CAC prenne une décision en disant OK, on prend telle FED, on voudrait monter jusqu'à tant, que ce soit une décision du CAC qui puisse alimenter le CA, et à ce moment-là, le CA prendra la décision. Si avec tout ça le CA reprend une décision, c'est le système, mais qu'on puisse alimenter le CA avec de l'information qui soit partagée et votée en CAC.

Le Président :

Monsieur ROOS.

Monsieur Christophe ROOS :

Juste une question. Quels sont les types de recettes qu'ont les FED ? Est-ce qu'elles ne comptent que sur la dotation ou est-ce qu'il y a des expertises, des contrats, de la publicité ou des choses comme ça ? Ou est-ce que vous avez besoin... je ne sais pas, enfin c'est ma question.

Monsieur Olivier GROS :

Je vais vous répondre que pour celle où je travaille car je ne connais pas le fonctionnement des autres FED. Sur C3MAG, les 42 000 euros qu'on recevait (c'était du temps béni où il y avait 42 000 euros) ne couvraient déjà pas ne serait-ce que l'entretien des deux microscopes. Les contrats d'entretien des deux microscopes s'élèvent à 52 000 euros par an. Après, on a des frais de consommables, tout un tas de frais. En gros, une année au C3MAG, on tourne aux alentours de 80 000 euros. Pour financer le reste, c'est par un coût des journées de microscopie. Si vous venez faire une journée de microscopie, vous savez que la journée coûte tant d'euros. Vous faites un programme, vous avez besoin de quinze journées, c'est quinze fois le coût de la journée. On a donc une rentrée d'argent par les utilisateurs – de l'UA ou de l'extérieur –, par des expertises chez le privé (on a des expertises chez EDF, ou actuellement par exemple avec un groupement pétrolier) qui nous font également rentrer un peu d'argent, et on intervient aussi dans des programmes type PO-FEDER, H2020 etc. Avec cet ensemble, bon an mal an, on arrive à tourner plus ou moins. Mais, le fait de perdre 20 000 euros est compliqué parce que cela veut dire qu'il faut encore trouver 20 000 euros en plus qu'on n'a pas comme ça. Le support du ministère ne couvre donc pas l'intégralité des besoins, mais c'est quand même important sur notre bilan financier annuel. C'est sûr que si le divise par deux ou trois ou autre, on est forcément en difficulté et on ne peut plus faire tourner de la même manière. Là, je vous parle des deux contrats

de microscope électronique, mais on a aussi la spectroscopie et tout un tas d'appareils qui nécessitent aussi de l'entretien et de la réparation.

Le Président :

Une dernière prise de parole sur cette question. Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

On a parlé des critères, je pense que c'est la bonne idée d'essayer de mettre en place des critères comme les labos, que les commissions de la recherche vont établir. Puis, ça passera en CAC après, et à partir de là, le CA pourra aussi se prononcer. Les factures, c'est sûr, je pense que tout le monde peut sortir des factures, mais cela ne veut pas dire que... la facture n'est pas forcément un gage de qualité. Le fait d'avoir des factures élevées, il faut surtout avoir un rayonnement, une production, une utilité. Pour les FED, c'est à travers l'ensemble des labos de l'université, mais également certains organismes de recherche, en tout cas pour le C3MAG ou le C3I. Je pense que c'est ce genre de critères qu'il faut prendre en compte, plutôt que les charges incompressibles, même si elles sont importantes. Je pense que le calendrier est bon, pour le faire avant la prochaine...

Monsieur Olivier GROS :

Avant quel CAC justement ?

Monsieur Michel GEOFFROY :

Je pense que CAC plénier aura lieu à la rentrée, en octobre peut-être, pour la prochaine session de recrutement des enseignants-chercheurs. Il y aura un CAC plénier et un CA plénier, et je pense que c'est le bon moment pour positionner cela.

Le Président :

Il faudrait qu'on travaille avant.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Il faut que les commissions de la recherche aient travaillé avant.

Le Président :

Oui, bien avant octobre.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Mais à présent il faut quand même voter les 20 000 euros si c'est ce qui est proposé, sinon les FED n'auront rien.

Le Président :

Vous avez travaillé au niveau des commissions recherche pour nous proposer une organisation pour l'année prochaine. Il s'agit de 20 000 euros par FED, 10 000 euros ont déjà été versés à chacune. On va passer au vote pour que les FED puissent avoir leurs 20 000 euros. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

Monsieur Grégory LETIN :

Je souhaiterais argumenter quand même vote.

Le Président :

On a fini, on a voté.

Monsieur Grégory LETIN :

Oui, mais j'argumente mon vote. J'ai voté contre et je souhaiterais justifier.

Le Président :

Allez-y.

Monsieur Grégory LETIN :

En fait, c'est sur la base du fait que le CA a entériné un montant qui n'est pas le même que les années précédentes, qui est donc réduit et qui est réduit sans critères, sans base objective. C'est pour cela que je vote contre. Ce n'est pas contre les FED, mais contre le principe même de n'avoir attribué que 20 000 euros.

Le Président :

OK. Vous savez que la gestion d'une université, c'est ça aussi, c'est de savoir combien d'argent vous avez en caisse et combien vous pouvez dépenser, c'est important. On peut dépenser tout ce que vous voulez, tant qu'on n'a pas en caisse, vous allez devant les tribunaux et je n'ai pas envie d'aller devant les tribunaux. On passe au point suivant.

5. Formation et vie universitaire

a) Niveaux requis en français pour les étudiants étrangers – pôle Martinique

Le Président :

La parole est à Monsieur DAVID sur la formation et la vie universitaire, point sur les niveaux requis en français pour les étudiants étrangers pôle Martinique.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Dans votre pochette, vous avez deux documents concernant ce point, dont un premier document qui a déjà été voté, concernant les niveaux requis pour les formations en Guadeloupe et les formations multisites. Par contre, lorsqu'on avait voté ce document, la CFVU Martinique n'avait pas pu travailler sur ce sujet. L'objet du vote aujourd'hui est les niveaux requis pour les formations martiniquaises en français pour l'accès des étudiants étrangers à l'université, qui s'appliquent aux étudiants étrangers hors Union européenne (dans le cadre d'ERASMUS, c'est un autre système qui s'applique).

Le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Je pense que c'est passé en CFVU ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Oui.

Le Président :

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

POINT 5.a : niveaux requis en Français pour les étudiants étrangers	<i>Nombre de votants</i>	54
Pôle Martinique	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	54

b) Règlement des examens

Le Président :

Point suivant sur le règlement des examens.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Le règlement général des examens de l'UA est un document qui a déjà été présenté une première fois en conseil académique mais qui avait suscité énormément de réflexions de part et d'autre, et donc les CFVU ont remis le métier sur l'ouvrage et ont abouti à un texte commun que vous avez sous les yeux. Il y a juste une petite modification sur le document que vous avez qui n'est pas à jour : lignes 37-38, « *L'enseignant responsable de l'examen doit procéder à toutes les vérifications nécessaires sur le sujet avant sa remise* ». On a enlevé : « *... propose un sujet, et à ce titre il engage sa responsabilité* ». Ce texte a donc pour objet de préciser les modalités matérielles dans lesquelles les examens sont organisés de façon à éviter tout problème de fraude ou de contestation sur la régularité des opérations d'examens.

Le Président :

Est-ce qu'il y a des questions sur le règlement général ? Les étudiants ont travaillé dessus. Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Président, juste une remarque par rapport au document précédent, le temps que les gens réfléchissent pour celui-ci. On voit qu'il y a des niveaux en C3, est-ce que cela existe vraiment ?

Le Président :

On a déjà voté.

Monsieur Olivier GROS :

Non mais c'est juste pour dire qu'il y a peut-être un souci car le niveau C3 apparemment n'existe pas. Ce n'est pas le fait d'être contre le vote, mais c'est qu'un niveau C3 est demandé plusieurs fois. Comme on avait un doute, on est en train de regarder et apparemment le niveau C2 n'existe pas. Donc, je ne sais pas si c'est vrai, il faudrait vérifier si ce niveau C3 existe.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Je pense qu'il existe parce qu'il figure aussi pour la Guadeloupe. On avait la grille correspondante qui permettait de vérifier que ce niveau existait.

Monsieur Olivier GROS :

Merci.

Le Président :

Bien, on continue. Madame RÉMI a demandé la parole, puis Monsieur LARROUY et Madame AGAPE.

Madame Céline RÉMI :

Merci Monsieur le Président. Lignes 33-34, je voudrais savoir par rapport aux exceptions qui sont listées en lignes 30 et 31, pour la convocation individuelle, je m'inquiète du délai pour les personnes qui justifieraient d'une inscription, qu'elles bénéficieraient du même traitement en termes de délai entre la période de convocation et la date de l'examen. Je ne sais pas si vous comprenez, c'est dans les lignes 33-34, on ne parle que de la convocation par affichage, et pourtant on parle d'exceptions dans les lignes avant où on envoie des convocations. Donc, je m'inquiète du fait de pouvoir s'assurer qu'il puisse avoir les dix jours pour ces personnes aussi.

Le Président :

Je ne peux pas répondre à cette question. Je pense qu'il faudrait s'assurer quand même que les gens aient reçu leur convocation.

Madame Céline RÉMI :

Je pense qu'il faudrait le mentionner dans la phrase. Concernant la formulation, je ne sais pas, mais voilà.

Le Président :

S'assurer que les personnes aient bien reçu leur convocation. Monsieur LARROUY ?

Monsieur James LARROUY :

J'ai trois questions/remarques. La première concerne la partie 2b, feuille n°3, paragraphe 2. On parle de retard d'une heure où l'étudiant ne serait plus accepté. Qu'est-ce qui se passe dans le cas où on a moins d'une heure ? C'est à l'appréciation de l'enseignant qui surveille ?

Quelqu'un répond : c'est autorisé.

Monsieur James LARROUY :

D'accord. Parce que dans les faits, ce n'est pas comme ça du tout. C'est quinze minutes, sinon c'est mort.

Madame Soazig LEMOINE : (sans micro)

C'est laissé à l'appréciation du responsable de salle, en fonction du motif invoqué par l'étudiant.

Monsieur James LARROUY :

Ce sera donc abrogé dès lors que... Très bien, merci. Deuxième remarque, c'est une suggestion bien appuyée. C'est dans la première partie pour l'organisation des examens. Je suggère d'ajouter un petit « c » qui concernera une semaine de révision obligatoire (cela n'existe pas quand on est en trois sessions, enfin bref, c'est bizarre). Donc une semaine de révision obligatoire pour tous les étudiants au minimum, entre la fin des cours et le début des examens.

Troisième partie, je n'ai pas vu mais c'est peut-être une omission de ma part, cela concerne les tiers-temps. Il y a des profs qui ont refusé de surveiller un étudiant en tiers-temps. Est-ce qu'on pourrait imposer cela ?

Quelqu'un intervient pour dire : c'est au doyen.

Monsieur James LARROUY :

En fait, c'est gênant pour un étudiant.

Le Président :

Cela fait partie de nos obligations. Ce n'est pas la peine de le mettre.

Monsieur James LARROUY :

D'accord.

Madame Franciane BEHARY :

Le doyen est informé que les enseignants refusent de faire le tiers-temps. Il l'a dit en conseil d'UFR, mais il n'a encore rien décidé.

Le Président :

Il faut qu'il prenne une décision parce qu'on ne peut pas laisser chaque enseignant faire à sa façon. Il y a des règles à respecter au niveau de l'UFR, il faut que les enseignants respectent. Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Je voudrais revenir sur ce qui a été souligné par James LARROUY, ligne 93. Il a fait de lui-même : « *L'accès de la salle est interdit à tout candidat qui se présente plus d'une heure après l'ouverture* ». Il a réinterprété, et c'est ce que font tous les étudiants, comme tout retard jusqu'à une heure est autorisé. Et donc, il faut bien comprendre les implications en termes d'organisation des examens, sachant que des examens ne peuvent être équitables et bien organisés que s'ils sont dans le calme,

qu'il n'y a pas d'allées et venues. Il se trouve que je suis dans une composante où les surveillants viennent systématiquement surveiller, et si je dois expliquer à mes responsables et surveillants qu'ils doivent – c'est ce que le texte suggère – accepter tout étudiant n'importe quand, n'importe comment, ça va être difficile de maintenir l'ordre dans les salles !

Monsieur Carl RIPPON :

S'il vous plaît...

Le Président :

Oui, tu as la parole. Madame AGAPE avait aussi demandé la parole.

Madame Kéïza AGAPE :

C'était le même sujet que lui (Monsieur RIPPON).

Monsieur Carl RIPPON :

Je vous réponds Madame. Certes, je comprends l'inquiétude de certains enseignants sur ce point, mais il est quand même rare que des étudiants arrivent sciemment en retard pour un examen car on sait tous que ça nous pénalise nous-mêmes.

Le Président :

Pour répondre à l'étudiant, je pense qu'il faut mettre à l'exception la médecine qui est un concours où, dès que vous êtes en retard, la porte est fermée et vous ne pouvez plus rentrer, parce que cela peut être interprété par d'autres. Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Pour répondre aux deux interrogations, est-ce qu'on ne peut pas simplement mettre une limite à la moitié de la durée de l'épreuve ? Si c'est une épreuve d'une heure, c'est passé 30 minutes ; si c'est deux heures, c'est une heure, etc. C'est peut-être plus simple ? Et si c'est trois heures, c'est 1 h 30. Même si c'est rare, effectivement.

Le Président :

Madame AGAPE ? Monsieur LARROUY ?

Quelqu'un intervient : Jean-Philippe avait aussi demandé la parole...

Monsieur ??? : (intervenant à vérifier, ne s'annonce pas, 04'35'00)

Ce document est quand même le fruit d'un travail assez long, de concertation avec les deux CFVU Martinique et Guadeloupe. Et la question s'est posée sur mettre des limites dynamiques sur le retard, et on s'est dit que c'était source de confusion auprès des étudiants. C'est pourquoi nous avons calibré sur une heure pour toutes les épreuves.

Le Président :

Monsieur LARROUY.

Monsieur James LARROUY :

En tant qu'étudiant, le « 1 heure » me choque parce que ça voudrait dire que pour n'importe quelle durée d'examen, on a le droit à une heure de retard. Ensuite, cela encourage la médiocrité. Il y a des étudiants qui s'inscrivent uniquement pour avoir... c'est un fait, il faut le dire, et ceux-là viendront juste une heure et repartiront trente minutes après. Et on va encore avoir des zéros, des notes en moins, on va dire que les étudiants ne viennent pas aux rattrapages parce qu'ils ne sont pas intéressés. Je suis désolé, mais quinze minutes de retard, c'est déjà bien, cela veut déjà dire qu'on souffre...

Le Président :

Jean-Philippe CLAUDE.

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais ajouter un élément. Mes camarades étudiants sur le pôle Martinique se sont retrouvés pendant plus de quatre mois avec des difficultés à se rendre sur le lieu d'examen par rapport aux grèves des transports. Justement, ces dispositifs permettent qu'ils puissent, en fonction des plans B qu'ils trouvent, de pouvoir passer leurs examens. Et plusieurs fois, on a dû vous interpellé Monsieur le Président et la Vice-présidente du pôle concernant ces problèmes sur le pôle.

Le Président :

D'accord. Madame AGAPE.

Madame Kéïza AGAPE :

Je trouve que c'est une bonne disposition mais qui manque de précision. Dans ce cas, je propose de rajouter une précision en fonction de la durée de l'épreuve, et peut-être ajouter aussi que c'est à titre exceptionnel. Par exemple, pour une épreuve d'une durée de trois heures, permettre un délai de retard adapté pour chaque jury de chaque épreuve. Cela prête à confusion et je n'ai pas l'impression que l'on comprend la même chose entre les enseignants, les étudiants...

Le Président :

Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Je veux bien faire confiance aux CFVU qui ont travaillé, mais je reste persuadée que les étudiants feront cette interprétation. Si vraiment vous voulez que cette formulation reste, on pourrait ajouter une première phrase avant : « *Les étudiants doivent être présents à l'heure* » - ce qui me semble assez normal -, mais en précisant ce qu'est la normale réelle parce que là on crée une nouvelle normale qui est pénalisante pour les étudiants, et certains en ont bien conscience. Mais là, dix minutes, cinq minutes, « c'est pas grave ! », et quand on a cinq personnes qui arrivent dans une salle de trente, dix minutes de retard, oui, c'est grave ! ça perturbe les surveillants qui surveillent, ça perturbe le déroulement de l'examen, et même si on essaie de ne pas pénaliser les étudiants qui sont déjà en train de travailler, leur attention est détournée, il ne faut pas se mentir.

Le Président :

Je donne la parole à Monsieur DAVID, Monsieur CLERGUE, puis les étudiants.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Merci Monsieur le Président. J'avais eu l'occasion de participer à une réunion de travail sur ce document avec la CFVU en tant qu'invité, et il m'avait semblé qu'on autorisait le candidat à rentrer dans la salle jusqu'à 1 heure, effectivement, mais à titre conservatoire, la subtilité était le fait qu'il revenait au président du jury de déterminer si sa copie allait être examinée ou pas. Donc, c'est loin d'être une autorisation de venir à tous moments dans l'heure de la première heure qu'un cas de force majeure qui serait dûment justifié pour que la copie soit examinée par le jury.

Le Président :

Oui, Monsieur... très rapidement.

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE :

L'objectif était d'avoir à juger de la réalité du motif de retard pendant l'examen, de laisser composer l'étudiant et de laisser la décision après l'examen pour éviter de le faire dans l'urgence et empêcher l'accès à la salle d'examen d'étudiant, et ainsi être susceptible de recours sur l'organisation des épreuves.

Le Président :

La parole aux étudiants, Monsieur AUDAR... Oui Madame ? Pouvez-vous vous présenter ?

Madame Rose JOACHIM :

Rose JOACHIM. Est-ce qu'il y a des aménagements prévus en cas d'absence valable ? J'aimerais savoir parce que si on considère que le texte en question puisse rester tel quel, peut-être que si des aménagements sont prévus en cas d'absence valable, on pourrait apprécier la correction ou pas de la copie de l'étudiant.

Le Président :

En principe, quand c'est justifié, il y a une possibilité de rattrapage, non ? Il y a la session de rattrapage. Il faudrait qu'il y ait une absence justifiée. Monsieur AUDAR.

Monsieur Alvin AUDAR :

Déjà, quand on a une heure de retard, on est perdant, donc je ne vois pas pourquoi on parle de ça. Un étudiant qui arrive avec une heure de retard, il a quand même la chance de passer l'examen, mais il sera toujours perdant. Je ne vois pas de problème de triche ou je ne sais quoi. D'ailleurs cette année, on a repoussé mon concours à une heure, c'est-à-dire qu'il y avait des accidents. On est en Martinique ici et il y a toujours un problème de bus, d'accident, d'embouteillage, toujours des problèmes, donc je ne vois pas pourquoi il faut polémiquer sur ça. Peut-être qu'il faut expliciter davantage les termes, les motifs, mais je pense qu'on n'a pas à parler de ça aujourd'hui.

Le Président :

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Je crois que cela a été dit : les membres du CFVU ont travaillé apparemment d'arrache-pied sur ce document qui m'a l'air assez complet, et donc peut-être qu'il mérite une chance d'être voté. Et, on peut se revoir dans un an pour voir si cette disposition précise a causé des problèmes. Parce que là, on discute de quelque chose de très abstrait. « Il se pourrait que des gens viennent, aillent, sortent » etc., ça n'arrive pas vraiment quand même. Donc, si on le constate, on revient dessus, mais en attendant les gens ont travaillé et on peut quand même faire confiance au document s'il n'y a pas d'erreur manifeste dedans et tenter le coup ? Peut-être que cela marchera très bien. Là, une demi-heure, la moitié du temps, trois quarts d'heure, une heure... ça change quoi finalement ?

Le Président :

Monsieur LETIN, puis Monsieur GROS, et on arrête la discussion. Oui, Madame AGAPE après Monsieur GROS, puis on arrête la discussion.

Monsieur Grégory LETIN :

Bonjour. Ligne 101, il est indiqué : « *Toutefois, en cas de nécessité absolue (qu'est-ce que la nécessité absolue ? à définir...) un candidat peut exceptionnellement être autorisé à sortir de la salle durant la première heure* ». Si c'est une nécessité absolue, on peut sortir à tous moments. Donc, je propose que soit juste barré « *durant la première heure* ». « *En cas de nécessité absolue* », qu'est-ce que la nécessité absolue ? Ce n'est pas précisé dans le texte. Du coup, il faut peut-être ajouter une phrase : «... *laissé à l'appréciation du surveillant* ».

Le Président :

Bon, je vais conclure tout à l'heure. Monsieur GROS, puis Madame AGAPE.

Monsieur Olivier GROS :

Par rapport à cette durée d'une heure, on a de plus en plus de CC, notamment en L1. Et beaucoup de CC sont de trente minutes. Donc, comment on adapte un retard d'une heure à partir de l'ouverture des enveloppes sur une épreuve qui dure trente minutes ?

Le Président :

C'est du bon sens.

Monsieur Olivier GROS :

Non mais c'est un vrai piège, Monsieur le Président ! Il n'a pas zéro, puisqu'il est écrit qu'il peut venir jusqu'à une heure après l'ouverture des enveloppes... Ce serait plus simple de limiter à un pourcentage de la durée de l'épreuve, et comme ça, on n'est pas embêté.

Le Président :

Madame AGAPE.

Madame Kéïza AGAPE :

Sur un autre sujet, je n'ai pas vu dans le document d'article parlant de la correction des examens et j'aurais une doléance concernant un UFR en particulier (UFR de médecine) où les examens sont sous forme de QCM et sont corrigés par lecteur optique. J'aurais donc aimé, si possible, et je pense parler au nom des étudiants, qu'il y ait transmission de la correction du sujet 24 heures avant qu'il soit transmis à l'administration, histoire que les étudiants puissent vérifier qu'il n'y a pas d'erreur dans la correction. S'il y en a durant ces 24 heures, les faire remonter afin d'avoir la certitude que le sujet va être corrigé avec la bonne correction (ou du moins une relecture).

Le Président :

Je vais aussi répondre à cette question. Concernant la question de Madame AGAPE au nom de la faculté de médecine, je pense qu'il faut un petit temps de discussion avec les étudiants de la faculté de médecine et l'équipe administrative pour voir ce qu'il est possible de faire. C'est un concours et je ne veux pas m'avancer sur un concours de médecine. Je fais partie de l'UFR, mais je suis président aujourd'hui et je ne veux pas prendre la parole au nom du conseil d'UFR.

Madame Kéïza AGAPE :

J'entends bien mais les QCM sont aussi valables pour les deuxième et troisième années.

Le Président :

Je pense qu'il faudrait quand même qu'il y ait une discussion avec les étudiants pour tirer ça au clair, au lieu de prendre une décision aujourd'hui et voter dessus.

Madame Kéïza AGAPE :

D'accord.

Le Président :

Tu m'en as parlé tout à l'heure, c'est bien mais je pense qu'il faut avoir cette discussion.

Concernant la durée, on a tout entendu : « il faut un quart d'heure, une demi-heure, une heure »... Je pense qu'on n'est pas d'accord. Les équipes ont travaillé et je laisserais le document tel quel. Il nous appartient d'y revenir s'il le faut. La seule chose que j'aimerais qu'on ajoute, c'est la semaine de révision car je trouve que c'est important quand on est étudiant d'avoir une semaine pour réviser avant de composer. C'est tout ce que je voudrais qu'on ajoute dans ce document. Laissons ce document en place, essayons d'analyser les problèmes rencontrés pour l'année, et en fonction des problèmes rencontrés, les CFVU pourront revenir là-dessus et nous présenter quelque chose en fonction des problèmes.

Donc, si vous êtes d'accord pour qu'on ajoute la semaine de révision, on l'ajoute et on vote le document.

Madame Soazig LEMOINE :

Monsieur le Président, cette semaine, c'est 7 jours ouvrés ou 7 jours calendaires ?

Le Président :

Sept jours calendaires...

Quelqu'un ajoute : cinq jours ouvrés...

Le Président :

Voilà, on va donc ajouter sept jours calendaires, ça veut dire une semaine. Je pense que j'ai répondu à la question de l'étudiant.

Quelqu'un intervient sans s'annoncer : c'est l'existant.

Le Président :

Bien, on va voter ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup et merci aux deux CFVU qui ont beaucoup travaillé pour nous produire ce document. Nous passons au point suivant.

POINT 5.b : Règlement général des examens	<i>Nombre de votants</i>	54
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	54

c) Demande d'enseignement par visioconférence en Master Mathématiques et applications

Le Président :

Concernant la demande d'enseignement par visioconférence en master Mathématiques et applications, quelqu'un va nous présenter cette demande, on va la faire venir. Je vous prie d'accueillir quelqu'un qui ne fait pas partie du CAC et qui vient nous présenter le projet. Pouvez-vous vous présenter et présenter le projet en peu de temps ?

Madame Mickaëlle RAMASSAMI :

Bonjour, je suis Mickaëlle RAMASSAMI. Je suis membre de l'équipe pédagogique du DSI. Il nous a été présenté un projet qui me semble vraiment structurant, à savoir la propagation du master existant au DSI. Nous avons en effet des étudiants qui s'arrêtent actuellement au sein du DSI à un niveau bac+3 et demandent à aller plus loin, mais ils sont actuellement bloqués. Bien souvent, leurs recherches se tournent ailleurs. Ce n'est pas l'université qui est choisie finalement : ils s'en vont en métropole, au Canada ou ailleurs. Alors, je pense qu'il est vraiment structurant de leur proposer une solution sur place pour continuer en mathématiques, pour avoir des débouchés qu'ils obtiendraient à l'issue de leur cursus au sein de l'Université des Antilles. Et, nous avons aussi des demandes de personnes qui sont en voie professionnalisante et qui attendent un parcours d'agrégation par exemple. Nous avons

dix agrégatifs au sein de l'académie de Martinique cette année, qui demanderaient à avoir un tel parcours pour leur permettre de réussir à ce concours, ce qui ferait une véritable visibilité pour cette université d'avoir des agrégatifs qui auraient eu cette plus-value au sein de notre université.

Le Président :

Que proposez-vous ?

Madame Mickaëlle RAMASSAMI :

Ce que l'on propose, cette formation qui existe actuellement sur la Guadeloupe puisse être proposée aux étudiants en Martinique à travers des dispositifs tels que la visioconférence, des pratiques partagées et aussi des pratiques inversées qui permettraient à l'étudiant d'être acteur de sa réussite, et donc de développer des compétences. Cela ferait un véritable échange de richesse entre nos deux pôles d'avoir ce master sur nos deux pôles et que nos étudiants puissent rester au sein du pôle Martinique pour suivre ce master et avoir des débouchés à bac+5.

Le Président :

Merci beaucoup. La collègue nous propose donc un master commun sur les deux pôles, avec les enseignants qui pourraient bouger d'un pôle à l'autre, de la visioconférence et des cours en ligne. Cela permettrait de garder nos étudiants et de faire en sorte que le master ait un nombre d'étudiants beaucoup plus important, et donc un master plus visible. Avant de donner la parole aux collègues, je pense que c'est un vœu du président de faire en sorte que les deux territoires fonctionnent ensemble. Si les collègues sont d'accord pour valider cette méthode de travail de manière à rapprocher les étudiants et les deux pôles, ça ne fera que d'aller dans le sens de la politique du président, de manière à ce que les masters puissent se faire ensemble. Il n'y a pas beaucoup d'étudiants sur les pôles, ce sont deux petits masters, ça coûte beaucoup, et en réalité on voit bien que les collègues veulent travailler ensemble et que les étudiants veulent se rencontrer pour être ensemble. Donc, si ce master pouvait fonctionner correctement, peut-être que l'on pourrait diffuser à d'autres masters qui se font aussi sur les deux territoires, avec une possibilité non pas de « fusionner », mais que l'équipe pédagogique soit la même. On a des moyens ici, on a des moyens en Guadeloupe, pourquoi ne pas mettre les moyens ensemble au profit des formations et des étudiants ? C'est bien l'objectif ?

Madame Mickaëlle RAMASSAMI :

C'est exactement ça.

Le Président :

OK. Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE :

Qui est le responsable du master Mathématiques et Applications ?

Le Président :

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Le responsable du master Mathématiques et Applications est Pascal POULLET du pôle Guadeloupe.

Madame Soazig LEMOINE :

Il est associé à cette demande ?

Monsieur Michel GEOFFROY :

Il est bien plus qu'associé puisqu'à sa demande je l'ai accompagné en tant que directeur du laboratoire qui porte ce master sur le pôle Martinique. Madame RAMASSAMI était présente à cette réunion, ainsi que la totalité des collègues de l'équipe pédagogique de mathématiques du pôle Martinique – pas du DSI, il y avait également des gens hors du DSI mais qui sont mathématiciens. On a eu l'unanimité des collègues pour lancer ce projet au niveau du pôle Martinique après les discussions.

Depuis, d'autres collègues avec qui j'ai discuté au DSI et aussi en Guadeloupe ont dit qu'ils souhaitaient aussi pour leur master aller vers cette même orientation. Je trouve dommage que des étudiants, qui sont parfois dans des conditions sociales un peu difficiles, ne puissent pas avoir accès à nos formations, tout simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer un logement sur l'île d'en face. Les masters n'appartiennent pas aux composantes, ils n'appartiennent pas aux laboratoires, ils n'appartiennent pas aux enseignants-chercheurs. Ce sont des accréditations pour l'université dans sa globalité, donc il n'y a aucune raison qu'on fasse de la rétention de diplôme et que l'on fasse du repli sur soi. Je pense qu'il faut partager nos compétences. Et là, ce deviendrait non pas un master qui est pour l'instant de la fac des sciences, mais un master de l'UA tout simplement, avec un principe d'équité en termes de visioconférence. Donc, même si l'équipe pédagogique est principalement basée en Guadeloupe (il y a plus de collègues en Guadeloupe qu'en Martinique), mais il y aurait le même taux de cours en visioconférence des deux côtés. Certains cours assurés peut-être par des enseignants de Guadeloupe seraient faits en présentiel ici, et les étudiants de Guadeloupe les suivraient en visioconférence même si l'enseignant est en Guadeloupe. Je m'arrêterai là, mais je dirai pour terminer que l'intitulé est peut-être trop restrictif et qu'il faudrait peut-être même voter le principe de manière générale à tous les masters de l'Université des Antilles. Je pense que beaucoup sont déjà intéressés. On ne peut pas faire n'importe quoi, mais sur le principe général, je pense que ça vaut le coup de se lancer dans cette direction.

Le Président :

Monsieur CLERGUE, Monsieur JACQUOT, Monsieur GROS, Monsieur LETIN et on passe à la question suivante.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Merci Monsieur le Président. Je pense qu'on ne peut qu'adhérer au principe que vient d'édicter le professeur GEOFFROY aux étudiants de l'ensemble de l'établissement de pouvoir s'inscrire dans des masters et suivre les cours des masters quelle que soit leur île d'habitation. Je suis quand même assez surpris d'entendre que les formations ne sont plus adossées à des composantes, mais ça reste quelque chose...

Monsieur Michel GEOFFROY :

Pardonnez-moi, j'ai dit « n'appartiennent pas ». Elles sont adossées à des laboratoires et des composantes, mais elles n'appartiennent pas.

Monsieur Manuel CLERGUE :

D'accord. Donc, sur le principe, je pense que c'est très bien et qu'on ne peut qu'adhérer à ce principe. Après, il y a tout le reste, c'est-à-dire la mise en œuvre précise, la définition des équipes pédagogiques, la définition technique puisqu'on parle de visioconférence mais dans quelle salle ? On n'a pas les salles pour le faire, on n'a pas les équipements. Donc, je suis d'accord pour adopter le principe, mais il faut qu'on ait un projet de ce type d'organisation et que l'on puisse statuer sur quelque chose de précis.

Madame Soazig LEMOINE :

Et le coût...

Monsieur Manuel CLERGUE :

Effectivement, il y a des coûts associés qu'il faudrait voir.

Le Président :

Je vais répondre après. Monsieur JACQUOT.

Monsieur Elio JACQUOT :

Je voudrais savoir si c'est une première au niveau de l'UA d'avoir ce type de fonctionnement ? Si oui, est-il prévu par exemple une analyse de comment ça s'est passé, un genre de bilan, de façon à avoir une acquisition en compétence pour un éventuel élargissement de ce type de fonctionnement ?

Monsieur Michel GEOFFROY :

Pour répondre rapidement à la question, la faculté de médecine procède de manière un peu analogue, mais il y a quand même des procédés et des cours en visioconférence. Je crois que c'est l'exemple de base que nous avons, de ce savoir-faire que nous avons puisque la faculté de médecine s'étend jusqu'en Guyane et pas seulement sur nos deux pôles. L'idée était que ce master soit peut-être le pilote et qu'on arrive au bout de la première année à faire le bilan des erreurs, parce qu'il y en aura, mais on va les corriger au fur et à mesure avec les étudiants et les enseignants. Il y aura peut-être des coûts qui seront finalement inutiles, mais le fait de le faire à petite échelle, ça ne va pas monter très haut et on pourra rectifier ensuite et partager cet apprentissage avec tous les autres collègues et composantes qui seraient prêtes à nous emboîter le pas. Et je pense qu'il y en a parce que j'en connais déjà qui ont envie d'aller dans ce sens. Je pense que c'est important aussi pour la cohésion de l'établissement.

Le Président :

Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN :

Je rejoins ce que mes collègues ont dit précédemment. Aujourd'hui, on doit très probablement voter là-dessus, mais est-ce qu'il y a eu une simulation du budget ou du coût financier que cela pourrait faire ? Pour le moment, il n'y a rien, donc on est en train de voter sur quelque chose, sur une idée. Ce

n'est pas une mauvaise idée en soi, cela dit. Quel est le nombre d'étudiants concernés ? Combien doit-on investir, et pour qui ? Et dernière question, ne serait-ce pas bien de mettre ce système en place de manière beaucoup large, et pas seulement inter-îles ou inter-pôles, mais plutôt à l'échelle générale pour des étudiants qui seraient au-delà des Antilles ?

Le Président :

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Je voudrais faire part d'une expérience sur le master Biologie Santé. Au départ, des cours se faisaient par visioconférence et on a arrêté ce système, parce qu'on n'a pas les moyens suffisants pour arriver à avoir des conditions stables et correctes pour les étudiants et les enseignants. On a arrêté la visio sur ce master BS, et donc les étudiants sont obligés de venir en Guadeloupe, et quand on a des enseignants qui sont en Martinique, on les fait venir en Guadeloupe pour être en présentiel. Les salles de visio disponibles, c'est la misère, à part la fac de médecine qui est bien équipée parce que vous fonctionnez avec de gros volumes et avec des contraintes fortes d'un point de vue légal. Mais si on veut descendre à ce niveau sur tous les masters, cela veut dire qu'il faut avoir une sacrée mise de fonds au départ pour alimenter en salles de visioconférence accessibles à tous les masters en même temps. C'est un premier point.

Deuxième question, ce sera opérationnel pour quand ? Pour la rentrée 2019 ou 2020 ?

Monsieur Michel GEOFFROY :

Pour répondre en vrac, le volume d'étudiants en formation initiale, enfin le vivier est d'une quarantaine d'étudiants sur les deux pôles (L3 mathématiques inscrits, je n'ai pas dit qu'ils seront titulaires du diplôme L3). Ensuite, comme l'a dit Madame RAMASSAMI, il y a toutes les personnes qui sont déjà dans le monde du travail mais qui souhaitent acquérir certaines compétences pour les concours, notamment le concours de l'agrégation puisqu'il y a une voie agrégation dans ce master. Pour les salles de visioconférence, nous avons bien entendu consulté le directeur du système d'information et du numérique (Monsieur Olivier PORTECOP) qui nous a donné un certain nombre de garanties, qui maîtrise le sujet et qui a déjà identifié deux salles – l'une en Martinique et l'autre en Guadeloupe – qui seront totalement adaptées à ce type de process. Mais il a aussi prévu du matériel supplémentaire pour la réalisation de ces cours à distance. Donc, les choses sont déjà très avancées et très engagées, et nous avons le soutien de la cellule d'innovation pédagogique puisque, comme je l'ai dit, ce serait une opération pilote. Donc, on va mettre des moyens dessus. Le laboratoire va aussi prendre sa part de frais sur son budget propre pour que les choses se passent le mieux possible. Voilà pour les réponses.

Le Président :

Monsieur SAINTON, puis Monsieur JOSEPH et on arrête.

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Merci Monsieur le Président. Assez rapidement puisque les choses ont été dites, je suis favorable sur le fond à ce type d'initiative, je suis tout à fait partisan. Simplement, en entendant les uns et les autres

parler, il me semble que plusieurs problématiques se croisent. Il y a celle de la duplication, celle de l'élargissement par la visioconférence, celle du cursus qui est un autre type de problématique, celle de la multiplication des salles de visioconférence, d'autres choses qui dépendent du STICE. Et puis, nous avons aussi une expérience, avec la médecine mais aussi avec LSH en licence où nous étions les premiers à faire des cours en visioconférence avec un enseignant. Autrement dit, on a sinon une expertise, en tout cas une expérience. Et, ce qui serait bon à mon avis, puisqu'il a été question de multiplier cela, il faudrait faire le point de nos expérimentations là-dessus, c'est-à-dire d'une façon générale. Sachant que certaines marchent très bien, d'autres marchent difficilement (ce n'est pas toutes choses qu'on peut dupliquer en visioconférence, et je parle d'expérience puisque j'utilise beaucoup la visioconférence). Voilà, il faut faire une sorte d'enquête, de faire le point là-dessus, dans l'idée de faire la meilleure proposition possible.

Le Président :

OK, merci.

Monsieur Philippe JOSEPH

Monsieur GEOFFROY a apporté des éléments et Monsieur SAINTON aussi. Je voudrais simplement rappeler à nos collègues que nous avons déjà plusieurs formations à distance qui utilisent le numérique, et là ce serait effectivement un master Mathématiques (puisque les autres expérimentations sont plutôt dans le domaine arts, lettres et langues), et donc avoir un master Mathématiques qui emboîterait ce support numérique nous intéresserait au niveau de la cellule d'innovation pédagogique.

Monsieur GEOFFROY a également précisé qu'au niveau technique, des garanties ont été données par le DSIN, et donc il n'y a pas d'inquiétude véritablement. Au contraire, nous souhaitons plutôt encourager les collègues à penser à cette modalité d'enseignement. Le vrai problème qui se pose, ce n'est pas si nous pouvons le faire, il faut qu'on puisse avoir des projets pour qu'on le fasse. C'est ça la question. Et, je rappelle que le master français langue étrangère, c'est 2013.

Le Président :

Monsieur ROOS.

Monsieur Christophe ROOS :

Très rapidement Monsieur le Président. Je pense que c'est un très très bon projet. En complément de ce que disent certains collègues, je pense qu'il ne faut pas traîner. Ce qui n'a pas été dit, c'est qu'on embraye sur le train du numérique aussi par ce biais, et que si on ne le prend pas, cela va nous coûter beaucoup plus cher dans l'avenir que l'investissement que tout le monde est conscient qu'on doit peut-être faire maintenant.

Le Président :

Je vais conclure. Monsieur ROOS a conclu un peu sur ce que j'allais dire. Concernant le numérique, on ne peut pas prendre du retard, surtout que nous sommes dans un positionnement où nous devons être pionniers parce que nous sommes sur deux territoires et que nous avons des étudiants sur deux territoires qui devraient pouvoir bénéficier des mêmes avantages pour les formations. On aurait dû

être pionniers, mais on ne l'est pas malheureusement. Je rappelle que c'est moi qui ai ouvert le premier amphithéâtre de médecine par visioconférence en 2003. J'ai eu tous les problèmes du monde déjà pour convaincre les professeurs. J'ai réussi à les convaincre et maintenant ça fonctionne très bien. Donc, quand les professeurs sont motivés, déterminés, on y arrive. Si par contre on arrive dans une salle où il y a un petit problème et qu'on commence à dire que la visio ne fonctionne pas et que ça ne va jamais fonctionner, on n'ira pas. Il faut donc que les enseignants-chercheurs soient motivés et déterminés pour y arriver. Cela veut dire qu'il faut qu'ils contrôlent leur matériel en arrivant un peu avant et vérifier que tout est en place de manière à ce que le cours ait lieu.

Actuellement, nous avons trois amphithéâtres en médecine qui fonctionnent : Guadeloupe, Martinique et Guyane. Et ça fonctionne ! Pourtant, il y a une heure de décalage avec la Guyane. Tout cela pour vous dire que la question posée de savoir s'il faut faire uniquement entre les deux territoires, je pense qu'il faut aller au-delà, même s'il y a une heure de décalage, peut-être avec Haïti qui est un pays où on parle français, où il n'y a pas la barrière de la langue. Je pense qu'on pourrait diffuser assez rapidement vers Haïti parce qu'on a des étudiants de master de Mathématiques chez nous et qui sont d'origine haïtienne.

Donc, je suis véritablement pour ce type de cours. Si, dans un premier temps, on a des soucis pour arriver à avoir le matériel qu'il faut pour faire les visioconférences, il faut savoir aussi que la pédagogie inversée est fondamentale. On peut très bien utiliser la plate-forme numérique où on peut déposer ses cours, les étudiants vont prendre leurs cours et il y a des TD sur les territoires. On peut donc faire beaucoup de choses, à condition que les enseignants acceptent de sortir de leurs papiers, assis derrière un bureau à lire leurs cours. Tant qu'on ne sortira pas de là, on ne va pas avancer. C'est le monde du numérique, de l'intelligence artificielle, il faut qu'on avance. Donc, à chaque fois qu'on essaie de faire quelque chose, il y a toujours un « si » et un « mais » ; tant qu'il y aura un « si » et un « mais », on n'arrivera pas à avancer. Maintenant, il faut dire « Nous y allons ». Nous y allons, nous donnons l'exemple. ça va être une expérimentation, des expérimentations ont déjà été faites et donc on va peut-être les évaluer. On demandera aux personnes qui ont porté ces licences et ces masters de nous donner leur point de vue sur leur expérience, et puis mettre en place ce master. Et puis, très rapidement, je pense que ça ne vaut même pas le coup de passer en CAC, cela fait partie des projets de l'établissement. Nous sommes sur la même université, pourquoi passer obligatoirement au CAC ? C'est la même accréditation, la même université. Évidemment, si l'on va vers d'autres pays, c'est différent. Donc, je suis pour mettre en place, et on évalue.

(Une personne demande la parole, ne s'annonce pas)

Non, je ne peux pas prendre d'autres interventions. J'ai une réunion à 15 heures hors de l'université. Nous allons voter sur la mise en place de master par visioconférence entre la Martinique et la Guadeloupe.

Quelqu'un intervient : on n'a même pas de document...

Quelqu'un intervient :

Monsieur le Président, je souhaiterais que ce soit élargi pas seulement entre Guadeloupe et Martinique, mais une visio de manière générale.

Le Président :

Mettre en place des formations par visioconférence entre la Martinique et... Mettre en place des formations par le numérique (visioconférence, plate-forme) entre les deux territoires. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui ? OK.

Madame Soazig LEMOINE :

Monsieur, juste une question. Quand on veut développer ce genre de technologie, il suffit d'aller voir la cellule innovation... (je ne sais pas comment ça s'appelle) qui nous trouve les moyens pour mettre en place le système ? Parce que si j'ai bien compris, la formation n'est pas encore ouverte qu'on nous a déjà dit que tout était OK, alors que nous, dans certains de nos masters, on a besoin de faire des visioconférences et on n'arrive pas à le faire parce qu'on n'a pas les moyens de le faire... C'est toujours pareil, il y en a qui arrivent à obtenir les moyens et d'autres qui galèrent depuis des années à qui on dit « Il n'y a pas de moyens » !

Le Président :

Madame LEMOINE, quand il y a un dossier, un projet qui est fait, l'établissement suit les projets, les dossiers. Par contre, si chacun demande...

Madame Soazig LEMOINE :

... il faut savoir qu'il y avait un appel à projets...

Le Président :

Moi aussi, j'ai parfois du mal en visio, je suis obligé de reporter parce que la visio ne fonctionne pas. Ce n'est pas pour autant que je n'en refais pas.

Monsieur Philippe JOSEPH :

Rapidement Monsieur le Président, puisque je m'occupe aussi de la cellule d'innovation pédagogique. Sachez qu'actuellement avec la DSI, nous sommes en train d'étudier toutes ces possibilités. Des éléments vous seront transmis assez rapidement sur les possibilités, naturellement échelonnées sur un temps moyen, mais on est en train d'étudier notamment... le projet master Mathématiques est engagé mais cela va servir aussi de strapontin pour le reste. Le responsable de la DSIN et nous-mêmes, nous étudions toutes les possibilités, parce qu'il n'y a pas seulement la visioconférence. Je rappelle aussi qu'en termes d'engagement, la plate-forme existe depuis un moment. Nous avons demandé au départ l'utilisation de cette plate-forme, au moins le dépôt d'informations pour les étudiants, des choses très simples, mais pour l'instant on n'a pas un dynamisme très avancé. C'est donc une question d'engagement. Je rappelle que quand on a eu les réunions avec les responsables d'unité concernant notamment les masters, les diplômes sont accrédités à l'établissement. Donc, il faut se battre de façon progressive et arriver à cette complémentarité qui est demandée depuis longtemps.

Le Président :

Merci beaucoup. Nous allons voter sur les formations par le numérique sur les deux territoires. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Trois abstentions... Quatre abstentions... Qui vote contre ? Vous vous abstenez ou vous votez contre ? Un vote contre. On passe au point suivant.

POINT 5.c : enseignement par visioconférence	Nombre de votants	54
Master Mathématiques et applications	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	3
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	50

d) Calendrier des congés des étudiants

Le Président : Je donne la parole à Monsieur DAVID. Monsieur DAVID, le calendrier des congés des étudiants, en un mot.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Ce calendrier vous est proposé sous réserve de l'avis des CFVU, de façon à ne pas prendre de retard dans les composantes pour la préparation des calendriers des enseignements. Les CFVU ne sont pas prononcées pour l'instant, elles doivent le faire autour du 17 juin, mais ce document se base déjà sur les congés de fermeture de l'établissement. Les dates ont été vérifiées, il n'y a pas d'erreur apparente sur ce document.

Le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va voter pour ce calendrier de congés des étudiants. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Monsieur James LARROUY :

J'ai une question...

Le Président :

Alors très rapide...

Monsieur James LARROUY :

J'aimerais savoir pourquoi il n'est pas possible de commencer les cours une semaine plus tôt ? On commence toujours les cours avec une semaine de retard (mi-septembre). Cette année, le 12 septembre, c'est l'accueil des étudiants, et on commence le 15.

Le Président :

Il faut laisser le temps de se mettre en place, que tout soit en place avant de commencer les cours. On ne peut pas arriver et commencer les cours tout de suite. Ça voudrait dire qu'on rentre le 15 août.

Monsieur James LARROUY :

C'est quelque chose qui n'évoluera jamais ?

Le Président :

La question a été discutée et rediscutée en CT. Je pense que ce n'est pas aujourd'hui que l'on va changer.

Madame Soazig LEMOINE :

Avant, il faut savoir qu'on commençait en octobre...

Le Président :

J'aurais dû être absent à partir de 15 heures et je suis encore là. On va voter sur le calendrier de congés des étudiants. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Nous passons au point suivant.

POINT 5.d : calendrier des congés des étudiants	Nombre de votants	54
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	54

e) Modification du référentiel établissement (Parcoursup)

Le Président :

Monsieur DAVID, le point sur la modification du référentiel établissement. Ça aussi, c'est vite fait.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Il s'agit d'une partie du référentiel qui avait été ajouté en CAC au premier semestre de l'année universitaire en cours pour prendre en compte Parcoursup. Un certain nombre de forfaits avaient été prévus pour valoriser les missions dans le cadre de Parcoursup, notamment un forfait tuteur étudiant qui avait été valorisé en heures HETD. À l'époque, les membres du CAC s'étaient déjà manifestés sur ce point en se demandant pourquoi ça apparaissait dans ce document. Là, on vous propose une nouvelle version de Parcoursup qui ne comprend plus la référence tuteur étudiant et qui sera payée selon des règles différentes.

Le Président :

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Très rapidement Monsieur le Président, je rappelle que la dernière fois qu'on avait examiné ce référentiel pour Parcoursup, vous vous étiez engagé à ce qu'on ait une réflexion pour refondre complètement le référentiel, et donc j'attends encore qu'on y travaille. Par contre, je n'ai toujours pas compris comment on allait prendre en compte ce référentiel.

Le Président :

Il y a le référentiel Parcoursup qui n'a rien à voir avec le référentiel qui existe déjà.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Cela veut dire que, techniquement, sur les fiches de service il y aura un référentiel et un référentiel Parcoursup ?

Le Président :

Oui.

Monsieur Manuel CLERGUE :

D'accord. En fait, on n'a pas encore vu les fiches de service. C'est plafonné à combien d'heures ?

Le Président :

On n'a pas plafonné vraiment, c'est en fonction de ce qu'il y a à faire. On connaît ce qu'on demande en plus, mais ça n'ira pas loin.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Cela veut dire que quelqu'un pourrait imaginer avoir 64 heures de référentiel normal, plus 64 heures ou 96 heures...

Le Président :

Pourquoi pas un service entier.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Non, on ne peut pas faire plus des deux tiers.

Le Président :

D'accord. Je gère. S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter sur le dernier tableau (les deux tableaux, c'était juste pour comparer, mais on vote sur le dernier tableau). Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

POINT 5.e : modification du référentiel établissement	<i>Nombre de votants</i>	54
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	54

Madame Soazig LEMOINE :

C'est payé par le rectorat ?

Le Président :

Ce n'est pas le rectorat, mais c'est l'université qui paie. C'est le ministère qui envoie l'argent, pas le rectorat. Si je fais voter des référentiels, c'est que j'ai l'argent pour le faire.

6. Questions diverses

Question 1 (BVE)

Le Président :

Il y avait des questions diverses. De grâce, essayons d'aller très vite pour les questions diverses pour lesquelles on ne vote pas, on discute très peu. Je crois que c'est Monsieur TERRIEUX qui avait posé la question sur le BVE ?

Monsieur Declan TERRIEUX :

Le BVE en Guadeloupe. Apparemment, il existe un texte disant qu'il y a un BVE en Guadeloupe, mais la question que je pose, si le BVE existe en Guadeloupe ou pas.

Le Président :

Madame a répondu quand elle a fait sa présentation. Elle a bien dit que le BVE n'existe pas en Guadeloupe et ils vont se charger de le mettre en place.

Monsieur Declan TERRIEUX :

Je voudrais savoir quand il serait mis en place, un ordre d'idée.

Le Président :

Je laisserai les étudiants le proposer. Ils sont élus et peuvent proposer une organisation et un timing d'échéance. Monsieur TROMPETTE (il faut te lever parce que le micro ne fonctionne pas bien).

Monsieur Thierry TROMPETTE :

Je voulais juste ajouter que le BVE a été créé en 2012 (j'apporte une précision). À l'époque, nous étions l'Université Antilles Guyane. Il y a donc un travail à faire puisqu'on a changé entre-temps : nous ne sommes plus l'Université Antilles Guyane mais « des Antilles ». Le BVE a été créé en 2017 en Martinique, et en Guadeloupe aussi. À mon avis, l'urgence maintenant serait d'avoir un référent sur le pôle Guadeloupe puisqu'on a déjà les infrastructures. On a un espace de vie étudiante qui s'appelle EVE, qui est tout équipé (bureau, salle de réunion etc.) pour lancer le BVE, mais sauf erreur de ma part, on n'a pas de référent pour le pôle Guadeloupe. Ça peut donc aller très vite, il faut juste reprendre les statuts et les dossiers qui existent, retravailler dessus et avoir un référent pour que ça puisse démarrer sur la Guadeloupe.

Le Président :

Nous avons de nouveaux étudiants élus, ils sont dynamiques et je pense qu'ils vont nous proposer quelque chose assez rapidement pour remettre en place ce BVE qui a existé en 2017 et qui est mort pour l'instant. La balle est dans votre camp.

Question 2 (Contrat vacataire)

Le Président : Concernant le contrat vacataire, la parole à Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

On a eu une information au niveau du CA du UFR SEN comme quoi il y aurait une règle maintenant qui dit qu'on ne pourra pas faire intervenir de vacataire tant que leur contrat n'est pas signé. On voudrait donc savoir s'il y a une procédure allégée, pas forcément de contrat mais si validé par la RH, parce que si en septembre ou octobre on ne peut pas faire passer les vacataires, il y a des formations qui ne pourront pas fonctionner normalement.

Le Président :

On le sait depuis l'année d'avant, on le sait depuis septembre, et on le sait encore durant toute l'année. Donc, me faire signer a posteriori des gens qui ont déjà travaillé et qui n'ont pas été validés, j'avoue... Quand j'ai pris mes fonctions, on a régularisé beaucoup de monde et je dis que je ne régularise plus. On est des enseignants et des enseignants-chercheurs responsables. Il faut savoir que quand on valide a posteriori, on peut valider n'importe quoi. Moi, j'ai déjà validé n'importe quoi parce qu'il fallait le faire a posteriori.

Monsieur Olivier GROS :

Il ne s'agit pas de valider mais de faire passer un nouveau dossier. Dans la procédure, il y a une certaine longueur et les contrats arrivent relativement tard. S'il faut qu'on attende que ce soit signé, je ne suis pas certain qu'on pourra faire toutes nos formations.

Le Président :

J'avoue que je suis très sceptique. Nous sommes en train de gérer un problème actuel qui va me créer beaucoup d'ennuis, beaucoup beaucoup d'ennuis, tout simplement parce que le contrat de la personne n'a pas été signé. La personne a travaillé pendant un certain temps et cette personne pose problème. J'ai ce problème sur le dos à gérer, je n'ai pas envie d'en avoir d'autres. Je vous demande tout simplement de faire ce qu'il y a à faire à temps pour que ce type de situation ne se produise pas. Maintenant, je ne sais pas comment il faut faire mais j'avoue qu'en tant que président, je ne veux plus me retrouver devant les tribunaux. OK, j'ai répondu à la question de façon assez claire.

Question 2 (Règlement intérieur)

Le Président : Monsieur CLERGUE avait posé la question du règlement intérieur.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais vous alerter sur des possibles incompatibilités entre le statut d'université et le règlement intérieur. Je pense notamment à l'article 33 du règlement intérieur dans son alinéa 2 qui stipule que les questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants et enseignants chercheurs sont soumises par les composantes en conseil de pôle en formation restreinte aux enseignants-chercheurs. Or, le rôle d'examen des dossiers d'affectation de la carrière des enseignants-chercheurs est dévolu au CAC. Le conseil polaire, qui est statutairement un conseil d'administration réduit, a des pouvoirs et des compétences qui sont

normalement dévolus au CAC. Pour moi (mais c'est mon avis), il y a une possible incompatibilité entre ce règlement intérieur et les statuts.

Le Président :

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Je partage totalement l'avis de Monsieur CLERGUE. Soit il faut prendre certaines dispositions dans les statuts mais qui ne viendraient pas contredire la loi et le Code de l'éducation, et donc les aménager ; soit il faudra abroger cet article du règlement intérieur, mais en tous les cas on ne peut pas l'appliquer à l'heure actuelle. Je suis d'accord avec toi.

Le Président :

OK. On va continuer.

Question 3 (Règlement intérieur)

Monsieur James LARROUY :

J'avais suggéré qu'on ajoute dans le règlement intérieur, ou peu importe, je ne sais pas où, une mention qui concernerait l'assiduité des élus étudiants au conseil, simplement pour qu'on puisse les considérer comme étant démissionnaires à partir d'un certain nombre de... Simplement parce que ça pénalise vraiment les étudiants. C'est un cas qui s'est fait il y a deux ans et demi, il y avait toujours un ou deux sièges vides, et quand les étudiants ont des choses qu'ils veulent faire passer, c'est pénalisant. Et puis, ça ne répond pas non plus à ce qu'on promet aux étudiants.

Le Président :

Monsieur TROMPETTE.

Monsieur Thierry TROMPETTE :

Je voulais juste dire que légalement on ne peut pas, comment dire, exclure un élu parce qu'il a été élu par rapport à un certain nombre d'étudiants, et donc on ne peut pas l'exclure comme ça. Sinon, il y a des statuts qui existent, le statut de l'élu étudiant, où des mesures sont prises pour justement obliger l'élu à respecter sa mission. S'il ne respecte pas sa mission, par exemple il ne peut pas bénéficier du RSE, plein de mesures sont déjà mises en place. Il faut juste reprendre le dossier qui existe sur le statut de l'élu étudiant et normalement ça devrait répondre à ta question.

Question 4 (master d'histoire)

Le Président :

OK. Il y avait une dernière question concernant le master d'histoire.

Monsieur Gerry L'ETANG :

Oui, Président. Il y a, en M2 d'Histoire, des étudiants qui sont en souffrance. Pourquoi, parce que leur premier semestre n'est pas validé alors même qu'ils ont passé des examens, il y a eu des délibérations mais bon. Ils ont écrit à ce sujet, et ils sont extrêmement mal puis qu'ils ne savent pas quoi faire ! Ils

doivent soutenir bientôt, certains veulent continuer en thèse, et il y en a dont le maintien en Guadeloupe et en Martinique est fonction de la continuation de leurs études en thèse, autrement ils doivent rentrer chez eux à l'étranger. On a des drames humains, il faut faire quelque chose, Président, il faut trouver une solution.

Le Président :

Monsieur Gerry L'ETANG, je vais répondre avec beaucoup de plaisir à cette question, vraiment je prendrai du plaisir à le faire. Parce que quand il y a eu le master Études culturelles, je suis venu à la demande des étudiants, j'ai une plainte sur le dos par deux personnes d'ici parce que j'ai été au-delà de mon périmètre parce que je suis venu voir les étudiants pour discuter avec eux concernant ce master d'Études culturelles. Là, le problème d'histoire se pose ici. J'ai demandé aux responsables ici de prendre leurs responsabilités et de me faire une proposition, mais jusqu'à maintenant je n'ai rien. Monsieur SAINTON, je veux continuer, je n'ai pas fini... Monsieur SAINTON.

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Bien, je suis responsable du master d'Histoire, donc je suis concerné dans cette affaire, enfin « concerné », à mon corps défendant. Je vais essayer d'expliquer objectivement l'inexplicable. [Rires] Non mais ce n'est pas évident. Je vais essayer de résumer pour que les gens essaient de comprendre et comprennent que...

Le Président :

Fais vite parce que...

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Oui, je vais vite... comprennent que ce n'est pas du tout une mauvaise volonté de notre part. C'est que le master 2 a été ouvert contre notre avis, contre l'avis de neuf enseignants sur dix, contre l'avis du responsable du master qui est Jean-Pierre SAINTON, contre l'avis du directeur du labo AIHP auquel le master est adossé, qui est le Professeur Jacques DUMONT, contre l'avis de la directrice du département d'histoire de la fac de Lettres de Martinique, Madame ROGERS. Trois avis avec des lettres signées disant : « Nous n'ouvrons pas cette année le master ». Est-ce que nous l'avons dit en fin de semestre ? Non, nous l'avons dit la première semaine d'octobre. Première semaine d'octobre, courriers. Ce qui s'est passé, c'est que notre avis a été contourné et que des étudiants (à leur corps défendant, je suis très triste pour eux) ont été embarqués dans une aventure qui n'a pas d'issue administrative à notre niveau. Et, en regardant les notes qui ont été rentrées à notre insu (c'est grave ce que je dis) sur le semestre 9, même en regardant ces notes, ce n'est pas validable parce que ça ne correspond pas à la maquette habilitée. Donc, sauf à faire un faux en écriture, on ne peut pas valider le semestre 9 des étudiants. Je suis très triste pour les trois ou quatre étudiants qui se sont laissés embarquer à leur corps défendant dans cette affaire. Donc, la solution que nous avons proposée, déjà au niveau de la CFVU, puis au président, était la suivante. Ce n'est pas mauvaise volonté de notre part, soit, c'est fait. Voilà ce qu'on veut faire : comment le règlement général des masters nous l'autorise, puisque le master est placé sous notre responsabilité, on peut faire le master 2 en trois semestres au lieu de deux, c'est-à-dire permettre la validation de ce qui a été légalement passé, puisqu'il y a un enseignement qui a été légal (même s'il a été ouvert contre notre avis, il a été légal), mais nous ne

pouvons pas valider des enseignements qui ont été illégaux ou qui sont incomplets parce qu'ils ne correspondent pas à la maquette. Et donc, les étudiants peuvent continuer leur mémoire. Dans les faits, ils ne peuvent pas avoir le master 2 cette année de toute façon sauf, président et le CAC, à prendre une décision absolument dérogatoire mais qui serait, enfin je ne commenterai pas cette décision, qui consisterait à dire OK, les étudiants qui n'ont pas passé un certain nombre d'examens ou d'enseignements, ou qui n'ont pas remis par exemple... il faut dire que le master d'Histoire en semestre 10, on doit remettre un mémoire de 150 pages au moins, donc qui n'ont jamais remis 10 ou 5 lignes, pourraient avoir remis au bout du semestre un mémoire de 150 pages. Voilà comment le problème se pose, mais nous ne pouvons pas aller plus loin que ce que je propose, et ça va déjà très loin. Et je ne parle pas en mon nom, mais de l'équipe, neuf personnes sur dix.

Le Président :

Monsieur L'ETANG.

Monsieur Gerry L'ETANG :

Qu'est-ce qu'on fait ?

Le Président :

Le problème est clairement posé. Vous allez outre tout ce qui est demandé, toutes les règles des formations, et vous me demandez maintenant de prendre une décision, seul, à l'encontre des enseignants et à l'encontre des responsables. Cela me fait beaucoup de peine pour les étudiants parce que je suis là pour les étudiants, s'ils ne sont pas là, je ne suis pas là. Donc, cela me fait beaucoup de peine pour les étudiants, mais vous me demandez aujourd'hui de créer un précédent, et après, chaque année, j'aurai un problème identique à régler ! Chacun fera à sa façon et on demandera ensuite au président de gérer ! C'est ça le problème : je crée un précédent. Il y a une équipe pédagogique, neuf personnes sur dix ont voté quelque chose, ont pris des décisions, et on a été à l'encontre de ce qui a été décidé.

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Les cours ont été faits par les missionnaires universitaires qui sont venus d'ailleurs... mais qui sont tout à fait compétents, professeur pour l'un, HDR pour l'autre.

Le Président :

Je pense qu'il faudrait une vraie discussion, l'équipe pédagogique, les responsables de l'UFR et la gouvernance pour que l'on puisse véritablement discuter de ce problème pour éviter que les étudiants soient dans une histoire sans fin. Il faut qu'on arrive à s'en sortir, mais comment, il faut s'en sortir correctement. Madame Sophie ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Au-delà du drame pour les étudiants, cela pose quand même des questions qui concernent directement le CAC. Comment techniquement cela a-t-il pu être faisable ? Comment des services enseignants vont pouvoir être certifiés avec des enseignements qui ne sont pas des enseignements de maquette, et donc avec des titulaires et des extérieurs ? Comment ces gens vont pouvoir être payés

avec des enseignements qui n'existent pas dans les maquettes ? Cela soulève un monde d'interrogations qui est quand même assez incroyable.

Le Président :

Tu as bien compris que je ne peux pas aujourd'hui prendre une décision. Madame RÉMI.

Madame Céline RÉMI :

...

Monsieur Gerry L'ETANG :

Est-ce que je peux ?

Le Président :

Oui.

Monsieur Gerry L'ETANG :

Sans prolonger la discussion, je rappelle simplement notre proposition de sortie de crise. C'est effectivement que nous ne pouvons valider que ce qui correspond à la maquette qui a été faite dans une mission normale. Ce qui ne correspond pas au semestre 9, c'est-à-dire que le semestre 9 dans son ensemble n'est pas validable. Donc, de toute façon, sauf encore une fois à décider par une instance supérieure, qui peut le CAC, le président ou le CA, je ne sais pas, qu'on passe l'éponge et voilà. Mais sinon ce n'est pas validable techniquement, puisque ça n'a pas été fait.

Le Président :

Madame RÉMI, puis on arrête, l'heure avance. On ne prendra pas de décision aujourd'hui.

Madame Céline RÉMI :

Très rapidement, excusez-moi, je ne connais pas exactement l'histoire, mais quand même, il y a deux choses que je voudrais souligner, Monsieur le Président. La première, d'après moi, ne serait-ce que pour le souci des étudiants – comme vous disiez, qui sont nos premiers, enfin ils sont importants pour nous –, il faudrait trouver une solution pour les étudiants. Mais ceci étant dit, deuxième point très important que je voudrais souligner, d'après moi, il ne faudrait pas que cette situation se solde encore une fois par une dérogation, comme vous le citez par exemple pour les services d'enseignement avec des contrats non encore faits etc. Je pense que là il faudrait quand même chercher les responsabilités et prendre toutes les dispositions, sachant que je ne sais pas exactement de quoi il s'agit, mais il me semble quand même qu'à un moment donné il faut regarder où sont les responsabilités de façon à ce que justement les étudiants ne se retrouvent pas une prochaine fois dans une telle situation par rapport à nos propres égarements quels qu'ils soient. (*Applaudissements*)

Le Président :

Bien, merci beaucoup. Les étudiants, je ne vous ai pas oubliés. On va reprendre le problème en main. je vais faire les réunions qu'il faut et on va voir comment on peut s'en sortir. Merci beaucoup. Et puis,

je vous remercie beaucoup d'être restés aussi tard. C'était la première réunion aussi longue que nous ayons eue depuis ma présidence.

Fin de la séance : 15 h 30